

GENS DE RIZ DANS LA BASSE VALLEE

DE LA BETSIBOKA :

SOCIETE SANS ESPACE OU ESPACE SANS CADRES ?

par
Lucile DUBOURDIEU*

Les récentes missions que j'ai effectuées à Madagascar viennent à l'appui d'un programme général de recherches portant sur les conditions historiques de la mise en valeur de la basse vallée de la Betsiboka. Celle-ci fut assez tardive malgré la remarquable aptitude de la région à la riziculture : à Madagascar « la grande diversité des paysages rizicoles... est liée à des faits historiques et sociaux beaucoup plus qu'à des conditions physiques » (1). Ce sont ces faits — rapportés à l'espace — qui seront interrogés de la fin du XVIII^e siècle à celle de la première République pour tenter de comprendre les transformations successives dont cette formation sociale est le siège.

L'étude portera principalement sur les plaines de Marovoay et, accessoirement, sur celles de Madirovalo. Partant du constat de la désorganisation de leur système socio-spatial à la fin de la période sakalava, elle s'intéresse aux aménagements et aux modes d'exploitations de la période merina et de la période coloniale avec une attention particulière portée à l'œuvre des années 50, où sont posées les bases des politiques de développement qui prendront leur plein essor à partir des années 60, sous l'autorité de la puissance publique malgache.

Cette étude fera partie d'un ensemble formulé par Gabriel Rabearimanana, géographe, maître assistant à l'UER de géographie de l'Université de Madagascar, et Roger Ranaivoson, économiste, à la direction de la programmation et de la coordination du MRSTD (Ministère de la Recherche), dans un avant-projet de recherches sur : « Société rurales, cultures commerciales, industrielles et organisation de l'espace dans le Nord-Ouest malgache (Boina) », qui a retenu l'attention du MRSTD — il en a accepté le principe et le soutien financier — et dont l'élaboration définitive est en cours.

Pour le sous-ensemble régional qui m'occupe ici, c'est-à-dire les plaines rizicoles de la basse Betsiboka, le projet économique et social de la puissance publique

(1) P. GOUROU : Riz et Civilisations, Paris, Fayard, 1984, p.127.

s'est exprimé à partir de 1954 dans des interventions diverses — CRAM d'Ankazomborona, Secteur de Paysannat de Madirovalo — à comprendre comme autant d'«essais» de politiques de développement qui ont trouvé leur forme la plus achevée dans la plaine de Marovoay avec la création du COMEMA en 1964.

De nombreux auteurs ont décrit la version 1960 de ce projet «d'homme économique» : l'Homme sans foi ni loi (sans croyances et sans coutumes), hors du temps et de l'espace (sans histoire, sans rapports sociaux, dans un espace objectif tout entier offert à la transformation technique), s'éveille enfin au monde de la Raison et de la Liberté par la seule vertu de la pédagogie du développement contenue dans la «vulgarisation agricole» échappée de ses «stations» pour «pénétrer le milieu». Encadré, éclairé, doté de terres et de crédits, l'homme «touché» devient le souverain d'une cellule «nucléaire» (famille-exploitation) aux côtés de milliers

d'autres, identiques, avec lesquelles il constitue un ensemble harmonieux où son «bénéfice» est le signe et la condition du bénéfice collectif, donc de la «sortie du sous-développement». Si la naïveté de la démarche prête maintenant à sourire, les problèmes de l'intérêt national, de la croissance, de l'organisation du travail, des formes de la domination et de celles des libertés, tant individuelles que collectives, restent entiers. Les rares certitudes d'aujourd'hui — que la croissance n'est pas le développement, qu'une «évidence» n'est telle que portée par les rapports sociaux qui l'ont produite, qu'un modèle ne saurait prendre corps sans une «articulation» élémentaire avec la société à modeler — sont négatives.

A défaut de proposer des «solutions», du moins peut-on tenter de restituer pour une formation sociale (1), dans sa *durée propre* et le sens qu'elle donne à son temps, l'organisation sociale et productive des hommes qui la constituent dans l'espace qu'ils occupent, aménagent et exploitent, les institutions et les représentations collectives qui régulent leurs rapports sociaux ; les effets sur ces rapports des politiques d'intervention étatiques — effets le plus souvent «déplacés» par rapport aux objectifs — et les modes de représentation qu'elles génèrent pour recomposer la trame sociale déchirée par ces interventions. Il s'agit moins d'intervenir sur une société opaque en l'informant que d'informer le politique (2) sur des sociétés vivantes, en charge d'un passé et d'un présent qu'elles ne cessent de penser, d'interpréter, pour donner forme à leur avenir dans une logique interne et dans un espace qui leur est propre mais qui n'est qu'une parcelle de l'espace national.

(1) Entendre par cette expression : la société qui se constitue aux périodes et dans l'espace considérés.

(2) Pour FOSSAERT (cité par Y. LACOSTE : Les géographes, l'action et le politique — *Hérodote* n° 33-34) : «L'instance politique tend à représenter l'ensemble des pratiques et des structures sociales relatives à l'organisation de la vie sociale. Le concept central à partir duquel et autour duquel elle s'organise est celui de l'Etat...»

Une longue période s'est écoulée entre mes dernières observations dans cette région (1971) et mon retour sur le terrain en 1984 (3) pour actualiser mes données et confronter à la réalité présente le sens et la validité d'une analyse du changement proposée pour une société dont certains éléments structurels perdurent (l'espace occupé, la formation du peuplement, les fondements historiques et culturels des hiérarchies sociales) alors que d'autres sont révolus (l'organisation des rapports institutionnels de l'Etat avec les sociétés locales, l'organisation et la gestion de la production à tous les niveaux de l'Etat-nation) et que d'autres, enfin, ne sont révolus qu'à la lettre des textes officiels ou des discours : les fondements économiques et sociaux des hiérarchies sociales et des rapports de production, en particulier.

Si l'analyse des faits sociaux prend de plus en plus souvent en compte la durée, empruntant aux historiens leurs données et leurs outils avec des bonheurs divers, il est rare que l'observateur de terrain puisse «repasser» et soit lui-même l'objet et le sujet de sa propre distanciation. C'est une expérience heureuse sous certains aspects : une dynamique d'accumulation foncière repérée dans ses timides esquisses sous le jeu de collectifs culturels fastueux, révèle quinze ans plus tard sa glorieuse ambition et valide du même coup l'analyse du procès de transformation dont on la soupçonnait porteuse. Cela peut être une expérience trompeuse : toute analyse de la transformation tend à se proposer comme un terme, voire si elle n'y prend garde, comme une fin de l'histoire (4) alors que son projet social est encore la transformation : les sociétés ne cessent jamais de s'inventer ; mais le sens de ce devenir n'est pas repérable hors des détours qui le livrent habituellement, ni dans un temps d'observation trop court, celui d'une mission par exemple, de sorte que l'analyse, pour aussi étayée qu'elle soit par des faits de structure, de langage et de mesures, reste ce qu'elle est : une lecture.

Bien que les problèmes et les transformations de la société immédiatement contemporaine soient en marge de la période qui constitue l'objet de ma recherche, il m'aurait paru insensé d'en rendre compte sans m'informer des réformes qui ont réaménagé le paysage politique et administratif de Madagascar à partir de 1973 et profondément modifié les politiques de développement engagées jusque là, non

(3) Ma mission en 1985, prolongée après la participation au colloque d'Histoire du Centre-Sud à Fianarantsoa, a été consacrée pour l'essentiel au dépouillement des archives de la période méridionale (1824-1895) du Gouvernement de Marovoay, conservées aux archives nationales de la R.D.M. à Antananarivo — aimablement autorisée par M. Marasé Eoavelomandroso, Directeur de l'UER d'Histoire de l'Université de Tananarive — ainsi qu'à une participation au Séminaire de recherche dirigé par M. Rabedimy au Centre de Recherche et d'Etudes des traditions orales du CUR de Tuléar.

(4) L'exemple le plus caricatural est bien entendu celui de la «formation des sociétés en classes» qui n'aurait d'autre projet que l'épuisement de sa propre substance dans une «société sans classe». Mais les modèles de développement proposés dans les années 60 ont également fonctionné comme syndromes de fin de l'histoire, en réponse au modèle précédent d'ailleurs !

point que ces réformes et les problèmes que l'on peut observer aujourd'hui influent sur les faits du passé, bien entendu, mais ils influent sur le regard, sur une certaine hiérarchisation des faits ; ils renouvellent l'interrogation malgré les réserves que je viens d'indiquer et que la loyauté impose.

J'énoncerai donc quelques uns des problèmes que j'ai notés, ou sur lesquels les responsables locaux ont attiré mon attention en m'informant de leurs difficultés, et tenterai de les restituer brièvement dans leur histoire, du moins ce que je puis en connaître. Avec cette réserve, encore, que le premier regard sur un lieu autrefois connu est meurtrier : on ne « voit » que ce qu'on ne voit plus. La mémoire des lieux les transforme en sépulcre et la hiérarchie des faits qui s'établit inconsciemment dans un discours qui se voudrait « savant » court le risque grave de n'être que la hiérarchisation des frustrations de l'observateur.

PREMIER PROBLEME :

La lente dégradation des techniques de production

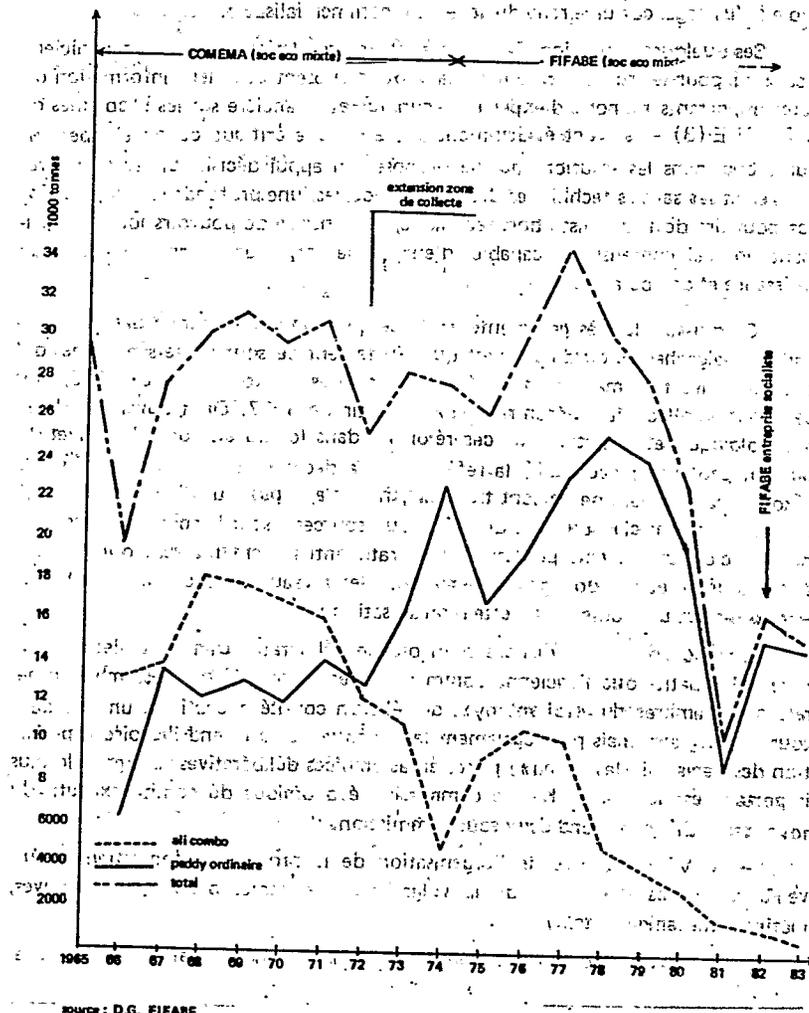
Dans les opérations de développement, la prise en charge, pour des raisons de productivité économique, de certains éléments de la chaîne de procès de production — semences améliorées, entretien des canaux primaires et secondaires, piétinage mécanique — par une société d'encadrement, entraîne la perte de certains savoirs techniques des sociétés paysannes et disqualifie du même coup les rapports sociaux qui les supportaient. Ces savoirs ne sont donc plus reproductibles, et l'on peut constater aujourd'hui, sur l'ensemble de la plaine, la quasi disparition du piétinage animal, technique cependant aussi ancienne que la culture du riz à Madagascar (5). Alors qu'il ne peut être recouru au piétinage mécanique, car les engins manquent et que leur usage est d'un coût prohibitif, le piétinage animal est devenu plus onéreux encore car les grands troupeaux collectifs ont disparu en même temps que les structures lignagères auxquelles ils étaient liés. Les paysans ne pratiquent plus que le *kaoka*, l'arrachage à la main des plantes aquatiques après l'inondation des rizières ; les sols ne bénéficient d'aucun travail d'aération, les racines s'atrophient et la productivité du matériel végétal diminue d'autant.

Pas plus que les savoirs traditionnels, les techniques améliorées vulgarisées à partir de 1955 ne sont reproductibles : la variété « Ali Combo » très performante, destinée à l'exportation et cultivée sur plus de 8 000 hectares dans la plaine, en décroissance depuis 1973, est aujourd'hui totalement abandonnée par les paysans car trop coûteuse en eau et en main-d'œuvre (6). Le 1329, variété améliorée de « Tsipala », qui verse peu et n'égrenne pas, est encore utilisée car c'est une variété capable de supporter les sols salés. Riz « d'avenir pour tout l'Ouest malgache » (7).

(5) P. GOUROU signale (*Riz et Civilisations*) que le piétinage en Asie tropicale avait beaucoup moins d'importance qu'à Madagascar.

(6) Cf. « Evolution de la collecte de paddy de 1965 à 1983 ».

(7) J.P. DOBELMANN : *Riziculture pratique* : TI, Riz Inigué — TIII, Riz pluvial, PUF, Coll. Techniques vivantes, 1976.



source : D.G. FIFABE

son développement risque d'être compromis par les graves décalages dont souffre le calendrier agricole — faute d'eau — car c'est une variété à cycle long. Les paysans ont tendance à réemployer des variétés locales, plus rustiques, qui supportent tant la sécheresse que l'inondation, comme l'Andranomotra par exemple, dont le rendement est supérieur à celui du 1329 pour ce qui est de la production, mais très faible à l'usinage, ce qui le rend difficilement commercialisable.

Ces quelques indications — qui ne sont une révélation ni pour les techniciens locaux ni pour les responsables nationaux qui disposent pour leur information de deux importants rapports d'expertise technique et financière sur les problèmes de la FIFABE (8) — servent évidemment une approche critique du développement qui prône, dans les solutions qu'elle propose, un appui décisif sur les structures sociales et les savoirs techniques des sociétés locales, une profonde remise en cause des pouvoirs de l'administration technique, au bénéfice de pouvoirs locaux exprimant un réel consensus et capables d'engager le corps social dans un procès de croissance et de libération.

Ce qui fait le très grand intérêt de ce que l'on peut observer dans les campagnes malgaches aujourd'hui, c'est que justement ce sont de tels principes qui ont guidé les réformateurs dans l'organisation des « fokonolona » en 1973, puis celle des « collectivités décentralisées » à partir de 1977. On trouvera le détail chronologique et analytique de ces réformes dans les travaux de J.L. Calvet (9) où l'on peut noter ceci : « Ni la référence à la décentralisation, ni l'appui sur le fokonolona à la base ne doivent tromper ; il ne s'agit pas plus d'autonomie administrative au sens classique que de retour aux sources... sous le couvert de ces deux notions c'est un système politico-administratif entièrement nouveau qui s'installe à Madagascar et qui doit généraliser à tous les niveaux le « pouvoir populaire ». Arrêtons-nous un moment sur cette réorganisation :

Chaque collectivité dispose d'un organe délibératif. Dans la collectivité de base (plus petite que l'ancienne commune) il est constitué par l'assemblée générale des membres du « fokontany », qui élit un comité exécutif et un président tous les cinq ans, mais peut également les révoquer, ce qui rend illusoire l'application des décisions (les « dina ») prises en assemblées délibératives. L'organe le plus important est le VATOEKA, la commission économique du comité exécutif du fokontany. Elle comprend deux sous-commissions :

— le VAFA, chargé de l'organisation de la production (entretien et surveillance des canaux, relais de la vulgarisation agricole, pépinières collectives, piétinage mécanique, etc...);

— le VAVA, chargé de la collecte et de la commercialisation des produits.

(8) Rapport ICTAD, Fikambanana Fampandrosoana ny Lemak' i Betsiboka, Min. de la Production Agricole et de la Réforme agraire, 1982. Diagnostic de situation de la Banque FKW de la RFA qui finance au titre de la coopération, le projet de réhabilitation de la FIFABE.

(9) Chronique institutionnelle, *Annuaire des pays de l'océan Indien*, CERSOI, 1976 et 1977.

Le président du VATOEKA est l'interlocuteur direct de la BTM — Banque des paysans chargée des prêts aux producteurs — au commencement des campagnes de production et de commercialisation. C'est lui qui, assisté par les membres de la commission, en évalue les volumes nécessaires, assure la distribution et perçoit les remboursements.

A chaque échelon administratif, chaque collectivité détient en principe tous les pouvoirs (10) : pouvoir politique, avec l'élection de toutes les instances exécutives, pouvoir législatif et administratif, avec les dina qui définissent les règles, d'usage, les interdits collectifs et garantissent la sécurité publique ; pouvoir économique, ainsi qu'il est indiqué plus haut. Ces différentes attributions ne s'exercent que dans le respect des lois en vigueur, mais l'administration est désormais subordonnée, à chaque niveau, aux collectivités décentralisées et les services publics n'existent plus qu'en tant que structure d'appui technique et idéologique.

On sait que, pour une part, ces réformes ont trouvé leur inspiration dans une analyse des sociétés rurales sous la première République qui définit le rapport de domination étatique sur les paysanneries comme un rapport central auquel tous les rapports d'exploitation sont subordonnés. Ce rapport de domination s'exerce sous de multiples formes de contraintes, où la collecte des impôts et les travaux d'intérêt collectif occupent la première place, mais où la pédagogie technique proposée par la vulgarisation agricole n'a pas d'objectif moins pervers. Dans cette approche, le village « pris dans la domination coloniale est une collectivité servile, bâtie sur l'égalité de tous dans la subordination au pouvoir étranger »... « Les transformations qui ont pour cadre le monde des maîtres, ou qui ont pour objet les rapports que les villageois ont avec lui, exercent des effets dans l'univers villageois, mais ces effets ne sont pas sa destruction au profit de l'on ne sait quelle assimilation : ils se situent à l'intérieur de l'univers villageois, ils en suivent les méandres, ils le transforment, mais à travers le développement de sa propre cohérence » (11).

De la « cohérence interne », approche dynamique élaborée au contact d'un « terrain », dont les implications spécifiques furent peut-être abusivement généralisées par leur auteur à l'ensemble des sociétés rurales de Madagascar, les épigones glissèrent au « proprement malgache », à l'« être malgache », à une pensée essentialiste de la société qui s'exprimait déjà avec force dans une revue à caractère culturel, la revue *fokonolona* dirigée par Paul Ramasindraibe, où l'on pouvait lire ceci : « En politique le Malgache est un démocrate-né et le reste... Une juridiction écrite n'enlève pas à l'homme, les valeurs qu'il a dans le sang... Le Malgache entend se gouverner par lui-même et pour lui-même ».

— établir un dina, c'est légiférer ;

(10) De bas en haut : Fokontany (village) ; Firaisampokontany (anciens cantons) ; Fivondronampokontany (anciennes sous-préfectures) ; Faritany (provinces).

(11) G. ALTHABE : « Oppression et libération dans l'imaginaire », Paris, ed. F. Maspéro, 1969, p. 52 et 53, 2^e éd. 1982.

— l'exécuter est une fonction que se réserve aussi le fokonolona. Etendre cette simple formule de la cité à la nation est facile. Le rouage intermédiaire est aisé à constituer en partant des deux termes fondamentaux... « Revenir aux coutumes d'antan où le fokonolona est l'exécuteur vigilant de la loi et où les agents de l'administration ne sont là que pour l'expliquer, telle est la revendication première du fokonolona » (12).

Il suffisait donc de faire sauter le verrou de l'organisation administrative héritée de la colonisation, pour dévoiler les fondements égalitaires de la société villageoise et libérer une parole collective, agissante, véritable « parole de vie » (13), dans une immédiateté évidente et sans réserve. Ainsi, dans la confluence étrange de ces deux courants de pensée, l'opposition administration/communauté villageoise prenait forme de paradigme, c'est-à-dire de modèle conceptuel commandant toutes les représentations politiques, particulièrement celle du fokonolona qui trouvait là sa rationalisation fondamentale.

Les nombreux problèmes relevés au cours de l'enquête de terrain montrent que, du moins dans la région étudiée, les dynamismes induits par ces réformes ne se sont pas manifestés et il faut tenter de comprendre pourquoi.

L'encadrement « traditionnel » emprunté à des systèmes de production anciens — parfois étrangers à la région — tel qu'il est réhabilité par la nouvelle législation, peut être ressenti par les sociétés villageoises, telles qu'elles sont aujourd'hui constituées, comme tout aussi « parachuté » que l'encadrement technique des sociétés d'intervention. Celui-ci a étroitement plié les hommes à un espace créé par l'aménagement hydroagricole qui n'a plus rien de commun avec l'espace ancien qui était caractérisé par le triple jeu écologique de l'eau (pêche) des marais (riz) et de la prairie (élevage).

Paradoxalement, dans le temps même où le destin régional de ce nouvel espace se réduisait aux limites du périmètre dominé, en abandonnant sur ses marges des sociétés rétives, il s'ouvrait et s'articulait à la communauté nationale dont il recevait de puissants investissements mais pour laquelle il devait désormais produire. Aujourd'hui sa propre reproduction requiert une énergie très supérieure à la somme des moyens traditionnels disponibles : technologie complexe et machinisme lourd... et, d'autre part, les transformations du calendrier culturel en fonction des ressources en eau et des performances du matériel végétal ont provoqué une accélération du temps, principale cause de l'abondance des tâches dévolues au salariat.

Cet espace a sélectionné ses hommes et ses techniques sur un tout autre mode (métayage, salariat) que celui des collectifs précoloniaux auxquels réfère la décentralisation actuelle. Ceux-ci étaient fondés sur la combinaison de la parenté — très

(12) Editorial de la revue *fokonolona*, n° 4 du 30.12.1964. Paul Ramasindraibe, II-L 26 : Andravoahary, Antananarivo.

(13) « La parole est une manifestation de la vie, la couper à quelqu'un c'est plus qu'une inconvenance, c'est ôter la vie à celui qu'on interrompt ». *Fokonolona* n° 3, décembre 1964.

hiérarchisée — avec la servitude. Entré dans la dépendance de l'Etat dont il devient « un pôle », on peut dire de ce nouvel espace qu'il sécrète la dépendance des hommes qui l'exploitent, tout en observant que ce cadre est aussi celui de leur émancipation sociale vis à vis des rigueurs lignagères. L'effet de l'encadrement technique sur les sociétés locales est de nature contradictoire : il est à la fois opprimant et libérateur et la compétition sociale se nourrit de cette réalité ambivalente. On reviendra plus loin sur ces problèmes.

Dans le village d'Ankaboka, les nouvelles structures d'encadrement semblent avoir largement favorisé un processus de différenciation sociale et économique marqué par l'accumulation foncière, que l'on pouvait déjà discerner en 1970, mais qui se trouvait limité par l'accès de tous les planteurs aux moyens et aux services offerts par la techno-structure d'encadrement. A l'égard de celle-ci, la dépendance des planteurs était totale. A l'égard de leurs voisins mieux dotés en terres, en bœufs, en travailleurs dépendants, elle était faible. Aujourd'hui le rapport s'est inversé. L'affaiblissement du rôle de l'Etat dans l'organisation de la production combiné aux effets multiples de la crise économique, a amplifié les inégalités et accéléré les processus d'exploitation au sein des sociétés villageoises. A l'évidence, les multiples dysfonctionnements que l'on observe aujourd'hui ne tiennent pas exclusivement aux réformes que je viens d'évoquer. La crise de l'énergie, en démultipliant brutalement les coûts de production, la crise économique mondiale qui affecte les échanges à l'échelle planétaire et accentue leur inégalité, sont sans conteste des phénomènes premiers dont les effets se font sentir au plus intime des sociétés rurales. Il n'en demeure pas moins que toute société a ses dynamismes propres, peut être plus secrets que la dynamique impérialiste qui fait aujourd'hui l'objet de tant de travaux, et le temps paraît venu de les interroger, tout en sachant que leur isolement est arbitraire et leur interprétation hasardeuse, hors d'un collectif critique qui mettrait en commun ses connaissances. La compréhension interdisciplinaire des phénomènes régionaux est une nécessité impérieuse ; on peut regretter que l'approche régionale si brillamment illustrée par l'Ecole d'Histoire de Tananarive n'ait pas entraîné dans ses manifestations d'autres disciplines, d'autant que les différences dans l'espace, qui se sont développées depuis l'indépendance sous l'effet des « pôles de développement », sont au cœur des problèmes contemporains.

DEUXIEME PROBLEME :

L'impuissance des sociétés locales à produire et reproduire volontairement une coopération élargie et régulière pour l'entretien du principal outil de production : le réseau d'irrigation.

Les sociétés villageoises des plaines de la basse Betsiboka n'ont constitué à aucun moment, soit de leur histoire, soit de leur procès de production, un ensemble clos sur lui-même, un univers étanche fonctionnant selon ses lois propres ; au contraire — plus encore à l'époque moderne — elles n'ont qu'un faible degré d'autonomie par rapport aux structures qui les englobent :

- structures administratives et techniques,
- structures de l'espace.

La société villageoise et la techno-structure :

L'un des thèmes les plus fortement orchestrés et de la façon la plus convaincante, par l'analyse anthropologique des années 70, portait sur le rôle de l'administration technique comme producteur de la « terreur », seule susceptible de mobiliser la force du travail dans des conditions de marché qui n'avaient pas encore fait complètement sa place au travail libre.

En fait, l'analyse du mode d'intervention du COMEMA que je présenterai rapidement, montre que si la techno-structure est assurément productrice de contraintes en tant qu'organisatrice de la production, elle produit également des services, et comme telle, occupe un poste d'agent à certaines phases du procès d'ensemble. Un travail effectif, de nature différente correspond à ces deux fonctions et s'ajoute au travail paysan pour réaliser le cycle complet de l'activité économique. La question qui se pose est de savoir s'ils ont une autonomie l'un par rapport à l'autre et si l'on peut les dissocier sans compromettre la réalisation ultime du cycle de la production. Observons le cas concret du COMEMA :

Le COMEMA a été créé en 1964, par le rachat, sur fonds d'origine provinciale, des concessions de la CAIM situées dans la plaine de Marovoay (14). Une partie de ces fonds était constituée par le capital social de l'UCAFRA (Union des Coopératives d'Achat de Fonds Ruraux) vis à vis desquelles le COMEMA prenait l'engagement d'une « réforme agraire », dont les modalités étaient originales, comme était originale dans l'ensemble national, une société de développement qui resta rétive à toute intervention étrangère, et se donna les moyens d'une autonomie technique, administrative et financière.

I - LE MODE D'INTERVENTION DU COMEMA

Le COMEMA regroupait cinq grands domaines couvrant le quart environ de la plaine de Marovoay, divisés en plusieurs fermes qui étaient autant de cellules d'irrigation. L'intervention portait sur trois secteurs :

- la politique foncière,
- l'organisation de la production,
- l'organisation de la commercialisation.

(14) Cette opération, à caractère avant tout politique, a été présentée dans un article à paraître : « Les fondements économiques et sociaux dans l'implantation des partis politiques dans la région de Majunga, sous la première République ». Les concepteurs du COMEMA ont procédé par tapes ; la première fut celle de la création de l'UCAFRA que les auteurs du rapport ICTAD où les représentants actuels de l'Union tendent à présenter comme une création spontanée « des paysans », opposée au COMEMA ou à la FIFABE.

La politique foncière :

Son objectif était de permettre aux anciens métayers de la CAIM, devenus métayers du COMEMA d'accéder à la propriété des terres qu'ils exploitaient. Pour les auteurs du projet, il s'agissait avant tout de fixer les migrants à leurs terres pour les mettre en situation d'intensifier leur production de façon significative, d'en faire, au sens économique du terme, des entrepreneurs.

Seule la terre faisait l'objet de cette appropriation ; le réseau hydraulique, pour des raisons évidentes de contrôle technique et de contrôle social, restait propriété du COMEMA. Les planteurs (15) étaient gérés sur la base d'un fichier par ferme, composé de fiches individuelles sur lesquelles figuraient le nom du titulaire de parcelles, l'identification des surfaces occupées ainsi que toutes les opérations de crédit ou de débit engagées à son compte au cours du cycle production-commercialisation.

En tant que propriétaire, le COMEMA prélevait sur chaque planteur le quart de sa récolte au titre de la redevance de métayage. Sur ce quart, valorisé au prix de base du paddy de luxe (15,5 FMG/Kg en 1969), une partie des frais de gestion des domaines était retenue et portée à la charge des paysans. Le solde était inscrit sur un compte dit « d'accession à la propriété » tenu pour chaque planteur, qui serait clos dès lors que le montant cumulé des sommes portées à ce crédit serait égal au prix de la surface occupée.

Pour une population essentiellement composée de migrants dont les droits à la terre sont toujours en contradiction avec ceux des originaires (*tompon-tany*), l'opération, en les rendant propriétaires sous un régime de droit incontestable, était d'un grand intérêt ; pour les originaires, qui retrouvaient ainsi des terres ancestrales ravies par la colonisation, elle l'était tout autant et l'on peut dire que le COMEMA bénéficia, dans les premiers temps de sa mise en place d'un état de grâce.

L'organisation de la production :

Le COMEMA intervenait à tous les niveaux de la production en fournissant aux planteurs des services à titre onéreux. Ses domaines produisaient une variété de riz à grains longs, destinée à l'exportation sur le marché de la C.E.E. où elle bénéficiait d'un cours élevé. La production de cette variété nécessitait un bon ameublissement des sols, plusieurs sarclages, une abondante alimentation en eau ainsi qu'un respect impératif du calendrier cultural. En outre, le rendement en grains entiers au cours de l'usinage dépendait des soins apportés à la coupe et au battage. Les conditions techniques de cette production étaient donc très contraignantes ; le COMEMA les imposait par le biais de la distribution des avances nécessaires aux planteurs pour financer la main-d'œuvre salariée utilisée tout au long de la campagne.

(15) Terme neutre utilisé par l'administration du COMEMA pour désigner des agents, identifiés comme détenteurs de parcelles de terres dont ils ne sont ni « propriétaires » ni « métayers », que je conserverai dans cet exposé.

Ces prêts étaient accordés en fonction d'une évaluation complexe, prenant en considération :

- les besoins exprimés par l'emprunteur,
- la participation aux trois jours de travaux collectifs,
- le remboursement des dettes de l'année précédente,
- le montant du quart versé.

En outre, le montant annuel des prêts n'était jamais versé globalement : à chaque stade de la production, le planteur devait négocier une « avance » qui n'était accordée que pour une utilisation immédiate, et payée après exécution de la tâche pour laquelle elle avait été demandée (16). Un secrétariat technique implanté sur le domaine assurait cette gestion sous le contrôle d'un ingénieur, chef de domaine.

Calendrier des travaux (17) :

1) Janvier/mars :

Préparation des sols, prêts pour le salaire de la main d'œuvre employée au nettoyage des rizières et pour le piétinage mécanique dont le service est assuré par les engins et le personnel du COMEMA.

2) Mars :

Préparation des pépinières ; l'usage (et l'emprunt) de semences sélectionnées est obligatoire pour conserver la pureté variétale.

3) Mars/avril :

Remise en état des canaux ; les plus gros travaux sont assurés par les engins du COMEMA, mais une prestation obligatoire de trois jours de travail par hectare et par planteur est exigée et payée au taux officiel de la journée de travail salarié. Les prêts pouvaient être refusés au planteur qui ne participait pas aux travaux collectifs.

4) Avril/mai :

Avances pour payer la main-d'œuvre (féminine) employée au repiquage.

5) Mai/juin/juillet :

Sarclage ; aucune avance n'était consentie pour ce travail généralement exécuté par le planteur et sa famille. Mais son exécution était contrôlée et prise en considération pour l'évaluation des prêts ultérieurs.

(16) Les indications relatives à l'organisation des prêts de campagne « sous le COMEMA » figurant à la p. 90 du rapport ICTAD sont, à ma connaissance, tout à fait erronées (Volume II).

(17) Source : Entretien avec le Chef de domaine de Manaratsandry (Janvier 1970).

6) Septembre/octobre :

Récolte ; à ce stade les besoins en main-d'œuvre étaient considérables ; le riz devait être coupé, séché, battu, vanné, mesuré, mis en sacs, et transporté avant les premières pluies (novembre). Les avances aux planteurs étaient versées en espèces et en nature (toiles de jute pour le battage, sacs, etc...). La moisson était l'objet d'une surveillance continue par les « policiers », chargés de la police des eaux d'avril à juillet, et du contrôle de la récolte à partir de septembre. Dès que la récolte de deux ou trois parcelles était battue, le policier faisait appel à l'équipe de « mesureurs » dirigée par un « commandeur ». L'équipe remplissait les sacs et inscrivait leur nombre sur un laissez-passer dont tout planteur devait être muni pour transporter ses sacs aux magasins du COMEMA.

Organisation de la commercialisation :

Elle avait obligatoirement lieu sous les auspices du COMEMA qui, avec l'organisation des prêts que nous venons de voir, avait les moyens de faire respecter son monopole. Les indications du « laissez-passer » et le pesage permettaient d'estimer une récolte brute sur laquelle était prélevé le quart. Le planteur conservait une partie de la récolte et la part vendue était valorisée au prix de base, fixé par décret. De ce montant étaient retenus :

- le montant total des avances perçues en espèces,
- le prix des semences,
- le prix du piétinage mécanique, "
- le prix des avances en nature,
- 10 % d'intérêts sur le montant des prêts consentis,
- les redevances d'entretien des canaux,
- les taxes de litrage.

Le solde du compte n'était effectivement versé qu'après la remise, par le planteur des sacs empruntés pour transporter sa récolte (18). Plus tard, après un test passé en machine « universale », pour évaluer le rendement en grains entiers après le décortiquage, une prime de qualité était versée à son compte.

L'avantage de cette organisation était de permettre au COMEMA d'échapper au goulot d'étranglement que constituent généralement le crédit et l'entretien du

(18) Un exemple concret pour inviter le lecteur à une réflexion nuancée sur « gestion et terre » : le COMEMA collectait environ 35000 T. de riz destiné à la commercialisation. Pour ensacher ce riz il faut 700.000 sacs de 50 kg, désinfectés, réparés, cousus, etc... à 100 F le sac (prix 1970), ils immobilisent 70.000.000 de FMG sur les fonds de trésorerie. Or, la collecte de la production est supérieure du double au moins à la part commercialisée ; on comprend qu'un défaut d'attention sur ce poste puisse entraîner des pertes considérables et qu'un gestionnaire responsable y veille avec scrupules.

réseau dans une opération de ce type, mais il n'y parvenait qu'en privant les planteurs de toute initiative dans la gestion des fermes. On comprend que, ni dans son esprit ni dans ses modalités, la réforme des collectivités territoriales n'ait pu s'accommoder d'une tutelle aussi rigoureuse. Toutes les interventions relatives à l'organisation de l'activité économique sont aujourd'hui de la responsabilité des VATOEKA qui « décharge en fait la FIFABE de toute pénétration auprès des paysans qu'elle ne connaît plus qu'à travers les membres des VAVA » (19). On peut se demander si le fokontany, qui est l'espace d'expression de cette commission, est véritablement un lieu d'unité et d'autonomie économique par rapport à l'ensemble « domaine » ou « ferme », c'est-à-dire un lieu où un collectif de planteurs ont assez d'intérêts en commun pour produire des formes de coopération substituables à l'organisation imposée par la techno-structure. La question renvoie au difficile problème de la maîtrise de l'espace par une société.

II — MAITRISE DE L'ESPACE : ESPACE PERCU, ESPACE AUTOGERE

Quelques indications rapides sur les caractères spatiaux de la région et les contraintes qu'ils génèrent permettront de nouer le débat :

C'est principalement le régime des pluies, avec une saison sèche très marquée, qui donne à la région sa vocation exclusivement rizicole : riz pluvial en zone haute et zone de décrue, riz irrigué en zone basse pendant la saison sèche. Mais cette vocation est continuellement contrariée par un ensemble de phénomènes :

— L'excès des transports solides — liés au déboisement des versants — dont témoignent, tant les affleurements de sable dans le lit de la Betsiboka que l'envasement rapide de la baie de Bombetoka. Le volume des transports est tel que l'aménagement de grands barrages-réservoirs qui régulariseraient l'alimentation en eau dans la plaine, est impensable.

— La très faible altitude des marais derrière les levées de berge — 2 m dans la basse Karambo — rend nécessaire un ensemble délicat de travaux hydrauliques pour assurer conjointement le drainage et l'irrigation des sols. En juillet 1984, après le passage du cyclone Kamisy, le désordre le plus complet affectait l'écoulement des eaux et la production paraissait très compromise (20).

— L'insuffisance ou la mauvaise répartition des eaux de surface obligent à de coûteux aménagements de pompage en bord de Betsiboka. Mais le pompage provoque l'ensablement du bassin et des canaux en même temps qu'une salinisation des sols s'il est mal contrôlé. D'autre part la fragilité des berges est telle

(19) Rapport ICTAD, p. 74 (Vol. II).

(20) Une équipe de coopérants étrangers, en charge du projet de réhabilitation de la FIFABE, reprenait entièrement le tracé du réseau.

qu'une installation neuve s'est enlisée à Ankaboka au moment des crues de l'année 1983 (21).

— l'extension des sols salés qu'il faut rééquilibrer par des lessivages réguliers.

Ces contraintes exigent, de la part de spécialistes hautement qualifiés, un traitement d'ensemble continu et coûteux pour maintenir aux sols leur capacité de production. De ce point de vue, l'unité de l'espace est celle de l'unité hydraulique, c'est-à-dire, versant et périmètre dominé, dans le cas d'une irrigation par gravité, station et périmètre dominé dans le cas d'une irrigation par pompage. C'est à ce niveau qu'était organisé l'encadrement du COMEMA.

Du point de vue de la collectivité villageoise, l'unité de l'espace est son terroir. Si elle est incapable de produire des formes spontanées de coopération intervillageoise pour l'entretien du réseau, c'est qu'elle ne perçoit pas l'unité hydraulique comme son unité de référence mais comme le cadre de la compétition autour du bien rare qu'est l'eau.

En effet le terroir coïncide rarement avec l'unité hydraulique, soit qu'il combine l'usage de deux types d'irrigation (cas de la coopérative d'Ankaboka, par exemple) soit que plusieurs terroirs puisent au même réseau, ce qui est le cas le plus fréquent. Le terroir aval est alors tributaire de la discipline qui s'exerce en amont (d'où le vocabulaire conservé de « police des eaux »), et son autonomie lui échappe. La même contradiction existe, d'ailleurs, à tous les niveaux de voisinage au sein du terroir. Une des principales causes de la décroissance de la production dans la plaine tient au fait que les conflits d'intérêt entre amont et aval, accentués par la balkanisation territoriale, se sont développés avec d'autant plus de force que l'encadrement n'avait plus les moyens techniques d'assurer l'entretien des unités hydrauliques, ni les moyens administratifs d'organiser la coopération villageoise (22). Au nord de la coopérative d'Ankaboka, des mailles entières, autrefois cultivées en vary jebby, ont été rendues à la riziculture pluviale ou abandonnées et la production est passée de 2 000 à 500 tonnes.

D'ailleurs, au plus familier de l'espace agraire parcouru par « les gens » du village pour « travailler leurs parcelles » qu'est-ce qui est perçu ? Est-ce un terroir ? Si l'on entend par ce mot « la portion de territoire appropriée, aménagée et utilisée par le groupe qui y réside et en tire ses moyens d'existence », ainsi que l'entendent G. Sautter et P. Pelissier (23), nous n'y sommes point. Le groupe qui y réside, s'il en tire sa subsistance, ne l'a pas aménagé et n'en est pas propriétaire. Dans les portions d'espace qui constituent aujourd'hui l'assise du « fokontany »

(21) A Marolambo les berges ont reculé de plus de 10 mètres entre 1978 et 1982.

(22) Rapport annuel de la FIFABE, 1982 : A propos des Asam-pokonolona (travaux collectifs) « cette année on a prévu 59.415 m de travail à faire mais 49.790 seulement ont été réalisés (83,8 %) à cause de la léthargie ou mauvaise foi d'un certain nombre d'usagers, notamment ceux de l'amont du canal à entretenir... »

(23) G. SAUTTER et P. PELISSIER : « Pour un atlas des terroirs africains ». *L'homme, Revue Française d'anthropologie*, Janvier-avril 1964.

(terre du foko, de l'unité sociale, avec un sens proche de la parenté), les membres du «fokonolona» qui élisent des représentants et leur délèguent, ainsi que le veut la loi, la responsabilité de l'organisation de la production, sont en majorité des immigrants qui se sont installés «là», parce que le colon, le chef de ferme ou un riche propriétaire leur ont confié un certain nombre de parcelles, qui leur permirent de survivre, peut-être d'acheter des bœufs et de prendre femme.

Plus tard, par divers moyens — attributions par les colons ou par le COMEMA, locations ou sous-locations, achats peut-être — ils ont obtenu d'autres parcelles situées à proximité, parfois plus loin sur les baiboho, parfois au village voisin ; ils cherchent ainsi à conjuguer tous les types de riziculture — asara et jebly — pour limiter les risques et parce que le produit de chaque type est affecté, dans l'idéal du moins, à un emploi particulier : avec le vary jebly on paie les impôts, les salariés, les biens de consommation divers... avec le vary asara, on «s'enrichit», on achète des bœufs dressés, une charrette ou de nouvelles têtes pour le troupeau. Ces terres sont exploitées avec l'aide de dépendants ou de salariés dont le mouvement est continu dans la région. Les distances à parcourir pour chaque «propriétaire» sont souvent considérables ; leurs séjours au village irréguliers... Au moment de la coupe et du battage le campement sur les rizières, dans des huttes en paille de riz, était autrefois de règle ; aujourd'hui, depuis que les vols d'eau et de récolte se multiplient, il tend à déborder largement cette période (24). Comment ces hommes, ces femmes, poussant devant eux quelques animaux, encombrés de nattes et de marmites, chargés d'enfants, en patrouille continue d'un point de l'espace à un autre pour produire leur subsistance, pourraient-ils se penser comme acteurs responsables d'une «unité territoriale», alors que l'unité de voisinage qui se réalise au village, «capitale» du fokontany, n'a pas son équivalent dans la structure de l'espace rizicole, en dépit de l'aspect très compact qu'il offre au regard.

De plus leur présence au sein du fokontany est transitoire. La coopérative d'Ankaboka, par exemple, est divisée en 343 lots qui couvrent les 500 hectares d'un ensemble très dense limité par des tracés artificiels (25). A chaque lot correspond un planteur. En 1971 et 1984, date à laquelle j'ai repris les comptages avec l'aide du président de Fokontany, 168 lots avaient fait l'objet d'une mutation, soit 49 %, dont 25 % pour cause de décès, et 24 % pour cause de départ. Parmi les planteurs titulaires et présents en 1971, 50 % avaient abandonné leur lot en raison de leur âge, de leur endettement ou pour d'autres raisons : 147 seulement conservaient leur activité. Autre exemple : dans son rapport annuel de 1973, le président du fivondronana de Marovoay notait une diminution de la population, surtout Betsileo : «Ce phénomène provient de ce que la main-d'œuvre saisonnière qui

(24) A Manaratsandry, en 1983, trois hommes sont morts au cours d'une attaque du village par les «dahalo».

(25) La surface irriguée couvrirait 386 ha en 1984. Les chiffres indiqués ici ne concernent que la partie irriguée du terroir, c'est-à-dire les marais aménagés à partir de 1945 par le colon Ch. Costa. Cette zone est mitoyenne d'une zone de baiboho, exploitée en vary asara, de très ancienne occupation, ce qui fait d'Ankaboka une société très complexe.

d'habitude se trouvait sur place à la récolte de «vary jebly», au moment du recensement, fait défaut en 1973. Depuis la suppression de l'IMF (capitation) et de la taxe des bovidés en effet, la masse salariale saisonnière pour la récolte de vary jebly ne venait plus à Marovoay malgré l'offre d'emploi diffusée sur les antennes de la radio nationale. Cela s'explique par le fait que le besoin pressant d'argent qu'elle avait pour payer l'IMF et la taxe des bovidés n'existant plus, cette main-d'œuvre préférerait rester chez soi» (26). L'importance de ces flux, liés à une longue tradition de migrations et de métayage sur les terres de colonat explique la politique foncière du COMEMA évoquée plus haut. L'accession à la propriété, telle qu'elle était organisée, devait permettre de fixer dans la région après une dizaine d'années de «quart», une main-d'œuvre formée à une riziculture relativement complexe, spécialement étudiée pour l'usage à haut rendement d'une variété dite «de luxe». Le COMEMA a disparu avant d'avoir mené cette politique à son terme. En fait, aujourd'hui encore, la question de l'appropriation des terres n'est pas tranchée : les planteurs ne paient plus de «quart» mais n'ont pas de titre de propriété. De très fortes revendications s'expriment sur ce thème. Cette incertitude, jointe à la détérioration du système de production expliquent la très forte mobilité reprise à partir de 1976. Au témoignage du président du fokontany d'Ankaboka, il semble que ce flux se solde par une forte immigration des originaires du sud-est. C'est dire à quel point la population active, celle-là même qui a la charge concrète des travaux collectifs, est mobile. L'espace vécu est un espace éclaté, au sein duquel les rapports de travail entre les hommes, monétarisés à l'extrême, sont ténus, épisodiques et sans réciprocité. Dans ces conditions, comment s'étonner que ces hommes soient incapables de prendre en charge l'entretien du réseau et l'organisation collective de l'irrigation ? Le pouvoir du président du fokontany, sous l'autorité duquel ce travail devrait s'organiser, ne se construit — dans le cas particulier d'une société de migrants — sur aucune «substance interne», sur aucune «évidence» : il n'est ni porté par un consensus, ni contrôlé par une communauté. Aussi n'est-il pas surprenant de voir si souvent des présidents de Vatoeka user de leur pouvoir pour privilégier leur propre famille dans l'attribution des tracteurs, la distribution de l'eau ou celle des crédits.

De même, les membres des premières commissions Vafa responsables de l'entretien des canaux et de la distribution des eaux, se sont rapidement désintéressés d'une tâche non salariée. La «débrouillardise» devint alors de règle et les petits barrages, les déviations, les captages se multiplièrent jusqu'à un état d'anarchie la plus complète dans le réseau. Depuis la réorganisation de la FIFABE, le chef d'UPR (Unité de Production Rizicole), est parvenu à «calmer le jeu» en imposant le système du «reçu» : contre présentation d'un reçu signé par un responsable de secteur membre du Vafa, chaque «prestataire» (participant aux «telo andro», trois jours de travaux collectifs sur le réseau) reçoit gratuitement

(26) Ce problème n'existe plus aujourd'hui ; l'augmentation du coût de la vie, les difficultés d'approvisionnement des hautes terres consécutives à la désorganisation du marché intérieur, ont tôt fait de remettre cette main-d'œuvre en route.

15 kg de semences (100 FMG/Kg). Grâce à ce système, en 1984, le curage du réseau de la plaine d'Ankaboka fut complet, mais ce sont essentiellement les métayers — environ 200 personnes sur 500 familles que compte le village — qui ont participé à ces tâches et le reçu fut établi au nom du propriétaire car, dans le contrat de métayage, c'est lui qui fournit les semences. En outre, les membres des deux commissions du Vatoeka sont rémunérés à la fin de la récolte à raison de 600 F/tonne collectée, à partager entre tous, soit 162.000 FMG pour 5 personnes à Ankaboka. On est loin du schéma idéal de la « communauté villageoise » qui commandait cette organisation (27).

Les conséquences de ces désordres ont été considérables, mais, pour s'en tenir à l'exemple d'Ankaboka, la plus importante est sans doute celle-ci : à partir de 1982, la BTM a cessé d'accorder des prêts de campagne à la coopérative, à la suite d'importants détournements et de changements trop fréquents parmi les élus. En 1981, la banque avait avancé 8 millions de FMG à la coopérative, dont 2 étaient encore à recouvrer en 1984. La majorité des anciens coopérateurs est aujourd'hui la proie du crédit usuraire qui n'existait pratiquement pas en 1970.

TROISIEME PROBLEME :

L'inorganisation et le faible recouvrement des prêts de faisance valoir, liés non seulement au « mauvais vouloir » paysan, difficile à évaluer en l'absence de tout document comptable individuel, mais également à une très mauvaise coordination entre l'organisme prêteur, la BTM et l'organisme d'encadrement paysan, la FIFABE. Les conséquences économiques du manque de crédit sont multiples. Parmi celles-ci on note le développement intensif de certaines activités jusque là marginales : pêche, charbon de bois, cabotage de rivière, ainsi que la création d'un véritable marché parallèle des capitaux.

Le crédit, aspects économiques, politiques et sociaux

A la quête des terres évoquée plus haut, s'ajoute aujourd'hui, pour les migrants, la quête du crédit. C'est un facteur qui joue à deux niveaux :

- celui de la techno-structure et plus largement de l'Etat,
- celui de la société villageoise.

I — LE ROLE DU CREDIT DANS L'ORGANISATION DE LA PRODUCTION

Il est essentiel, on l'a vu. Il commandait toute l'organisation du travail de production et garantissait le monopole effectif de commercialisation dont bénéficiait le COMEMA. A terme, c'est sur l'organisation et la gestion du crédit que

(27) Cette méthode s'est généralisée dans la plaine et le président du fivondronana de Marovoay a joint ses efforts à ceux des techniciens pour l'imposer. Avec un certain courage politique il parle lui-même de « retour à la contrainte devant la gravité de la situation ».

reposait le bon fonctionnement de l'entreprise et son indépendance vis-à-vis de l'Etat : sur ses domaines propres, le COMEMA équilibrait ses dépenses d'exploitation et le remboursement de sa dette (28) — soit 66.000.000 FMG en 1972 — par des recettes d'exploitation dont la redevance des planteurs, « le quart », représentait 46,8 %. Si par hypothèse, et en empruntant toujours les chiffres du budget prévisionnel de 1972, on considère la dette éteinte à cette date, les charges d'exploitation des domaines ne sont plus que de 39.000.000 de FMG ; et les recettes (sans la redevance du quart, mais incluse la perception des frais de gestion), s'élèvent alors à plus de 40.000.000 FMG (29). Les données réelles sont en fait beaucoup plus complexes que ces chiffres ne le laissent paraître, mais ils montrent que l'entreprise pouvait survivre au transfert en pleine propriété des terres aux planteurs à condition que soit maintenue une gestion rigoureuse.

A partir de 1973, indépendamment des problèmes de gestion au sens strict, toutes les variables structurelles — structures des échanges internationaux, structures socio-économiques locales — ont joué en faveur des déséquilibres de plus en plus profonds qui aboutirent au sévère bilan dressé par le rapport annuel de la FIFABE en 1982 : « une exploitation agricole déficitaire est à l'origine de la dégradation financière et économique de la société pour laquelle il est demandé à l'Etat une subvention d'équilibre de 272 millions en 1982 et de 260 millions en 1983 » (30). Le rapporteur poursuivait : « L'encadrement agricole, l'entretien des réseaux et des stations de pompage constituent des prestations de service public faites par la FIFABE aux paysans, à la place de l'Etat... (le secteur exploitation agricole n'est pas rentable, sauf à percevoir une redevance des paysans)... Tous calculs faits, et à titre indicatif, les frais d'encadrement et d'entretien des réseaux à l'intérieur des

(28) La dette liée aux emprunts engagés pour l'achat des terres de la CAIM, soit 27.175.000 F par an imputés aux domaines.

(29) Voici les chiffres empruntés au budget prévisionnel de 1972 :

Dépenses domaines :		Recettes domaines :	
(exploitations diverses)		(exploitations diverses)	
a) Impôts et taxes	2.200.000	Redevances eaux et canaux	11.000.000
b) Travaux, fournitures et services extérieurs	14.730.000	Produits sur engins	11.000.000
c) Transports et déplacements	2.270.000	Prime sur vente de paddy	4.334.000
d) Frais divers de gestion	1.810.000	Bonification d'usinage	12.000.000
e) Frais financiers	760.000	Redevances frais de gestion	1.810.000
f) Charges personnel	17.004.000		
TOTAL	38.774.000	TOTAL	40.154.000

(30) La FIFABE en cours de réhabilitation technique et financière, présente des bilans bénéficiaires depuis le 31.12.82 ; le 30.06.84 elle affichait déjà 115.000.000 de bénéfices. (Source : entretien avec M.G. Rakotonirina, Directeur Général de la FIFABE, août 1984).

périmètres encadrés par la FIFABE (31) équivalent à 10 tonnes de paddy par hectare en 1983 (32). Autrement dit, la FIFABE n'a plus besoin de subvention pour financer ses activités agricoles, si chaque paysan encadré accepte une participation aux frais d'un montant de 10 sacs de paddy ordinaire par hectare cultivé, soit le quart de la récolte pour un rendement de 2 T/ha.

Il ne s'agit de rien moins que de restaurer le prélèvement du quart de la récolte, supprimé dans l'enthousiasme de la révolution de 1973. La mesure, politiquement impensable n'a pas été prise évidemment, mais ce serait une erreur, je pense, de ne voir dans cette suggestion qu'un moyen pour des techniciens de reprendre leur «pouvoir» sur les sociétés paysannes, même si cela n'est pas exclu. L'expérience de la FIFABE a le mérite de poser clairement un problème habituellement sous-estimé par les théoriciens du développement, celui de la gestion technique et financière, de la discipline collective qu'elle implique, qui regarde tant l'appareil technique que la société paysanne : *paysans et techniciens sont associés dans la production de l'espace irrigué, comme ils sont associés dans la production agricole.*

Sans l'intervention constante des techniciens sur le milieu, il n'y a pas plus de «Plaine de Marovoay» (33) qu'il n'y a de riz dans les magasins de la FIFABE

(31) Le périmètre d'intervention de la FIFABE est beaucoup plus large que celui du COMEMA puisqu'il regarde, outre la plaine de Marovoay, celle de Madirovalo. Je n'ai pas assez souligné les différences qui existent entre ces deux sociétés ; elles sont très importantes ; en particulier, le COMEMA bénéficiait d'une comptabilité de type commercial, ce qui rend tout à fait arbitraire la comparaison entre les deux sociétés. A titre indicatif seulement je dirai que le COMEMA recevait une subvention du B.G. égale à 6 % de ses besoins annuels d'exploitation ainsi qu'une subvention à peu près équivalente du B.C.S.R.

(32) Cette évaluation peut être comparée avec intérêt aux redevances prélevées par la SEMRY (Société d'Expansion et de Modernisation de la Riziculture de Yagona, Nord Cameroun) qui, pour des prestations de service semblables (semences, labours mécaniques, contrôle de l'irrigation et prochainement peut-être récolte mécanisée) s'élèvent actuellement à 134.000 F/ha (environ 40 % de la production pour un rendement moyen de 5 T/ha). C. ARDITI : Quelques réflexions socio-économiques sur la riziculture irriguée dans le Nord Cameroun. (*Ass. Française des Anthropologues*, Bull n° 20, Juin 1985).

(33) Si la présence de la riziculture sur les côtes Nord-Ouest est attestée dès le début des années 1500, celle-ci n'occupait que les bourrelets de berge ou les basses pentes voisines du littoral. Il s'agissait d'une culture de saison des pluies en semis directs. De même pour l'essentiel de la production sous la période merina à partir de 1825. C'est le 30 septembre 1887, que l'officier Gouverneur de Marovoay indique à la Reine que ses hommes ont détourné le cours de la Marovoay en aval de la ville et qu'ils pourront inonder de vastes plaines au nord et au sud de la ville, grâce à un grand concours d'immigrants. Le gouvernement de Marovoay soutient une vigoureuse propagande pour développer la riziculture («mettre ce pays à l'abri de la famine»), depuis la préparation de la guerre contre les français en 1883. Sur une carte levée par Prudhomme en Avril-Mai 1895, on note seulement deux canaux d'irrigation branchés sur le lit marécageux de la haute Marovoay, au Sud d'Ambohijaoka, sur le versant dominant le village fortifié d'Ambolomoty. L'aménagement de la plaine ne doit donc rien à l'initiative paysanne «spontanée».

Source : A.N/RDM Série III CC.

sans les «paysans». Cette relation de réciprocité est méconnue par une analyse qui ne voit dans l'encadrement technique que le relais politique de l'Etat. *Le problème de l'initiative paysanne ne peut être pensé hors des problèmes de gestion et, inversement la vulgarisation technique et financière doit être associée à la formation à l'autogestion.*

Le problème n'a d'ailleurs rien de nouveau : il est né avec les opérations de développement, particulièrement les «opérations d'aménagement» (34) qui proposaient à des sociétés paysannes d'habiter et d'exploiter des espaces qu'elles n'avaient pas produit en fonction et pour les besoins de leurs structures propres, donc qu'elles n'étaient pas capables de gérer. Si le mal est connu, les solutions le sont moins, car enfin ces «objets» font aujourd'hui partie des réalités nationales ; la politique de «réhabilitation» résolument conduite à Madagascar depuis quelques années, après une période d'abandon non moins résolu des «grandes opérations» en révèle toute l'ambiguïté. En fait, le problème de l'auto-gestion a été évacué plus qu'il n'a été traité par le législateur de 1973, dont les dispositions relatives à la gestion économique des fokonolona (35) réfléchissent un espace national compact, peu différencié, peu hiérarchisé, un espace maîtrisé par une société à cette image. Des sociétés longuement «historicisées» comme les sociétés d'éleveurs ou de riziculteurs des hautes terres peuvent sans doute se reconnaître dans ce modèle ; les sociétés jeunes et très composites des plaines de la Betsiboka ne le peuvent guère. A cet égard, il serait d'un grand intérêt de pouvoir mener une étude comparative entre les régions où ces structures ont entraîné des changements positifs et celles où elles font difficulté. Seule cette comparaison serait éclairante.

Succédant au COMEMA dans des conditions politiques difficiles, dans un contexte économique et administratif très différent, la FIFABE a procédé au financement des prêts à la production sur ses fonds propres jusqu'en 1978, date à laquelle ses difficultés de trésorerie ont été telles (36) que la BTM a pris directement en charge le financement des campagnes de production et 90 % de celui des campagnes de collecte (37). Jusqu'en 1983, elle s'appuyait sur les Présidents de fokontany, chargés de la préparation des dossiers d'emprunts. A ceux-ci elle versait des prêts groupés — pour l'ensemble des demandeurs et pour toute la durée de la campagne — garantis par le blocage du compte du fokontany provisionné par les ristournes de collecte qu'il percevait sur toutes les productions qu'il a la charge de

(34) Il constituait déjà la principale cause de l'échec des CAR—Communes autonomes rurales— qui ne furent jamais «autonomes» car leur gestion, empruntée aux règles complexes de la comptabilité administrative, resta sous l'étroite tutelle des administrateurs qui en étaient responsables.

(35) Rappelons qu'en principe l'Etat a renoncé à intervenir directement dans la gestion économique des collectivités décentralisées, et que ses agents n'y interviennent que s'ils sont appelés à titre de conseil.

(36) Depuis 1974 elle ne percevait plus de «quart» et les fichiers individuels étaient abandonnés.

(37) Source : Entretien avec le Directeur de la BTM de Marovoay le 9.07.84.

commercialiser : 2 F par kg de paddy ; 50 F par sac de charbon de bois et des sommes variables sur les cultures sèches (maïs, arachides, patates) produites sur les zones hautes, propriété de la collectivité. Pour échapper à ce prélèvement, la règle est donc d'écouler le maximum de ces produits sur le marché parallèle, très bien organisé depuis les zones déficitaires voisines (Majunga et Maevatanana). Un cabotage «sauvage» sur la Betsiboka s'est admirablement adapté à ce trafic.

La FIFABE, dotée de faibles moyens pour maintenir son monopole et de plus en plus mal outillée pour la collecte, a laissé faire, d'autant plus qu'elle était assurée de retrouver le paddy à l'usinage — dans la vieille usine (38) CAIM, nationalisée en 1977 — qui constitue sa seule activité rentable. Dès lors, déficitaires et souvent mal gérés, les fokontany se sont rapidement endettés et la BTM de Marovoay cumulait, en Août 1984, 42 millions FMG d'impayés. Elle cessa donc son soutien aux fokonolona insolubles et, pour l'exemple, poursuivit en justice les présidents particulièrement responsables d'un usage irrégulier de ces fonds. J'ai dit plus haut que le fokontany d'Ankaboka fut parmi ceux touchés par cette mesure.

Pour les planteurs, la mesure est lourde de conséquences (j'étudierai plus loin ses effets sur les structures sociales). Parallèlement à l'action des encadreurs de la FIFABE qui s'efforcent de vulgariser des thèmes qui n'impliquent pas de recours à l'argent (façons culturales mieux soignées, respect du calendrier cultural, préparation des pépinières avec 30 kg/ha au lieu de 50 toujours employés, séchage en perroquets, etc...), les paysans ont recours à toutes sortes d'activités parallèles pour se procurer de l'argent. Pour les plus démunis, la plus importante est sans conteste la production de charbon de bois. Dans les villages qui bordent la route venant de Tananarive et plus encore lorsque celle-ci traverse la forêt de l'Ankarafantsika d'impressionnantes quantités de sacs en fibre végétale, obstrués par du foin, attendent d'être évacués vers les centres urbains dont ils constituent désormais la principale — souvent l'unique — source d'énergie domestique. En 1984, le cyclone Kamisy avait laissé sur son passage abondance de matière première mais d'une manière générale les forêts sont soumises à un déboisement intensif (le réseau hydraulique construit par IFRAGRARIA en 1965 dans la partie amont de la plaine de Madirovalo est aujourd'hui enfoui sous plus de 1 mètre de sable). Le produit de cette activité peut être estimé ainsi : la cuisson de 40 sacs nécessite 15 à 20 jours de travail. Deux voyages en pirogue (1000 F le voyage) seront nécessaires pour les transporter au marché de gros à Marovoay où ils seront vendus en deux jours à 800 F pièce. Le fokontany prélève un droit de 50 F/sac. Les 28.000 F obtenus étaient destinés à la préparation de la rizière du charbonnier interrogé (39).

D'autres ressources proviennent de l'exploitation du raphia, du petit élevage, de la vente des œufs, de la chasse au filet du gibier d'eau, du transport en charrette

(38) Actuellement les experts allemands ont remplacé cette usine, en place depuis le début du siècle, par une unité neuve beaucoup plus performante.

(39) Ankaboka : le charbonnier, originaire de Vangaindrano est métayer. Il s'est installé au village après 1976.

ou en pirogue ; si la pêche au crabe reste un métier spécialisé, tous les enfants pratiquent la pêche dans les canaux ou près des bouches des stations de pompage et cet apport est devenu tout à fait indispensable à l'économie familiale. Un autre moyen consiste à décaler les travaux du riz pluvial qui débutent en principe en Décembre. Si la pluie le permet, le cycle commence dès le mois d'Octobre et l'on obtient ainsi une récolte dont la vente permettra de financer la culture du vary jebly. On fera du charbon et on vendra les surplus de jebly conservés depuis l'année précédente pour financer la mise en route de l'asara. Encore s'agit-il là de gens qui disposent de terres pouvant être irriguées malgré l'état du réseau. Beaucoup ont abandonné des terres qu'ils ne pouvaient plus mettre en valeur faute d'eau ou de moyens pour payer la main d'œuvre, car les travailleurs saisonniers ne se présentent que là où ils sont assurés de percevoir leurs salaires. Ces planteurs sont alors condamnés au « misasaka », au métayage ; il paraît certain que nombre d'entre eux, trop endettés, ont perdu tout ou partie de leurs terres au bénéfice de plus favorisés.

Le propriétaire assure la préparation des sols et des pépinières pour lesquelles il fournit les semences (on sait que pour une part elles ont été gagnées par le travail du métayer lors des « telo andro ») ; le métayer assure les travaux du repiquage à la récolte, paie la taxe de litrage et recevra la moitié de la récolte. Le système est particulièrement avantageux pour les propriétaires qui peuvent faire exécuter le piétinage par leurs propres bœufs. Ils sont peu nombreux et cinq d'entre eux seulement ont assez de bœufs pour les louer. Le piétinage animal revient à 15.300 FMG/ha (40) alors que le piétinage mécanique est facturé 6000 F pour la même surface, payables au comptant, auxquels s'ajoute le plus souvent la fourniture de l'essence. La demande excède largement les moyens du parc de la FIFABE et dans la plupart des cas, la préparation se réduit à une intervention manuelle en période d'inondation : l'un de ces métayers, Betsimisaraka immigré de longue date au village et propriétaire de 4 ha sur la coopérative, dira qu'il a perdu sa dignité à travailler pour les autres au lieu de cultiver ses propres terres (41).

Enfin, le recours au marché parallèle des capitaux — à l'usure — est évidemment déterminant. Dans la zone domaniale il est de longue tradition. L'une de ses formes est cependant originale et mérite d'être signalée : à l'intérieur de la société villageoise les circonstances ont favorisé les migrants dont le système de production était exclusivement orienté vers l'accumulation monétaire, à savoir les originaires du Sud, Antandroy et Mahafale. Portés par des vagues de migrations plus tardives que celles qui occupaient déjà l'espace rizicole, cantonnés à la périphérie du terroir par des planteurs soucieux de conserver à leur portée une main-d'œuvre toujours en quête de salaires, eux-mêmes peu soucieux de disputer un espace approprié à un type de culture grevé d'obligations, ils ont développé sur les basses collines domi-

(40) Pour piétiner 1 ha, il faut 50 bœufs loués à 250 F l'animal et 5 conducteurs : le propriétaire et 4 journaliers payés 700 F/jour. Le troupeau du village d'Ankaboka n'excède sans doute pas 100 têtes, gardées sur l'île de Nosy Kibondro.

(41) « Very hasina 'zahay miasa ho an' olona ary, tsy izay miasa ny taninay ».

nant les rizières un système de production associant le salariat saisonnier à la production de cultures sèches : arachides, manioc, maïs, patates ; sans concurrence, à l'aide d'une flotille de pirogues, ils alimentent les marchés intérieurs jusqu'à Majunga. Les bénéficiaires sont réinvestis dans un maquisonnage florissant — dont ils ont également le monopole — qui sillonne continuellement l'Ouest malgache du sud au nord. La forte croissance du prix du riz et la faible augmentation des salaires ont réorienté la demande alimentaire vers ces produits dans les centres urbains. Très sollicités, ils prêtent, dit-on, à 100 % des capitaux qu'ils savent accumuler et faire travailler. La route de Marovoay à Majunga est bordée par de véritables nécropoles antandroy et mahafale qui n'existaient pas encore en 1970, et qui sont le signe de profonds changements dans cette communauté (42).

Le rapport ICTAD a consacré un chapitre au problème du crédit agricole, ses liaisons avec le marché parallèle et ses conséquences sur la commercialisation. Les résultats sont inattendus : une étude détaillée sur les coûts d'exploitation et le coût du crédit usuraire montre que des exploitants, propriétaires de 1 hectare, disposant de quelques ressources financières et confiant la totalité des travaux au salariat, ne tirent aucun revenu brut de leur exploitation qu'ils empruntent et vendent sur le marché officiel ou sur le marché parallèle.

Avec 2 hectares, la même catégorie empruntant et vendant sur le marché parallèle peut obtenir un revenu de 82.000 FMG alors qu'elle ne peut espérer que 35.000 FMG de revenu brut sur le marché officiel : « il est clair — écrit le rapporteur — que l'exploitant a tout intérêt à emprunter même à 100 % sur le marché parallèle car le paddy qu'il y écoule lui est payé deux fois plus cher ». J'ai moi-même dressé un tableau de l'évolution comparée du pouvoir d'achat d'1 kg de riz blanc en 1968 et en 1982 sur le marché officiel et le marché parallèle : le coût de la vie a baissé de façon très importante par rapport à 1968 si on s'en tient au marché parallèle. En 1982, pour acheter 1 kg de porc, il fallait 2,8 kg de riz pilonné vendu au « marché noir », contre 9,3 kg vendu au prix officiel, alors qu'en 1968, il fallait 5,4 kg de ce même riz.

Il semble que la dynamique des prix ait eu des effets très différents en milieu rural et en milieu urbain ; on peut l'imaginer à travers ces quelques chiffres : depuis 1978 à 1985, officiellement, le paddy a augmenté de 137,14 % et le riz blanc de 290,9 %. Dans le même temps, la valeur annuelle du point d'indice des fonctionnaires a augmenté de 20,19 % (43).

Les rapporteurs cités plus haut, plaident en 1982 pour une augmentation raisonnable du prix d'achat officiel (44) « qui pourrait ramener les paysans vers le crédit bancaire ». La mesure fut prise en même temps que la nécessité d'une reprise de la gestion de la production par la gestion du crédit s'imposait à nouveau dans la

(42) Le commerce du riz étant redevenu libre il est possible que désormais les circuits d'usure empruntent des chemins plus classiques.

(43) Source : *Marchés tropicaux*, n° 2072, 26.07.1985, p. 1897.

(44) 47 FMG le kg de paddy en 1982, 83 FMG en Juillet 1985.

EVOLUTION COMPAREE DU POUVOIR D'ACHAT D'UN KG DE RIZ en 1968 et 1982 sur le marché officiel et le marché parallèle de MAROVOAY

Quantité	Denrées	Nombre de Kg de riz blanc nécessaires à l'achat de denrées correspondantes :			Riz : 1982 (1 kg = 250 F) MPA
		Riz : 1968 (1 kg = 28 F)	Riz : 1982 (1 kg = 75 F) M.O.F		
1 L	Lait	1,8	3,3	1	
1 Kg	Pain	1,8	1,9	0,6	
1	Oeuf	0,4	1,3	0,4	
1 L	Huile	5,7	9,3	2,8	
1 Kg	Bœuf	3,6	8	2,4	
1 Kg	Porc	5,4	9,3	2,8	
1 Kg	Savon	3,2	6,7	2 (morceau) 2 500 F pièces	
1 L	Pétrole	1,1	2	0,6	
1	Bougie	0,4	0,4	0,1	
1	Poulet	2,9	10,7	3,2	
1	Canard	2,9	20	6	

PRIX MOYEN

SOURCE : Prix des principales denrées = Rapp. ICTAD - Vol II p. 99

plaine. Mais la principale difficulté tenait à ce que, désormais, l'organisme financier et l'organisme encadrant l'activité économique étaient dissociés et que leurs interventions n'étaient pas coordonnées.

A partir de 1983, la BTM élaborait deux modes d'intervention différents (45):

a) **Les crédits de masse**: Toujours requis par les présidents de fokontany, ils ne sont plus attribués globalement mais sur la base de dossiers individuels établis avec la collaboration de la banque qui sélectionne les bénéficiaires. Un budget prévisionnel est établi pour chaque type d'exploitation, un plafond est déterminé et les crédits sont débloqués par tranches successives après un contrôle de leur utilisation (46). En principe, aux temps d'un protocole d'accord signé en 1977 entre les deux organismes, la FIFABE doit assurer le suivi technique des dossiers; en fait, la BTM tend à assumer des fonctions d'encadrement et de vulgarisation, parallèlement à son rôle financier. Ses agents procèdent directement près des paysans à des campagnes de sensibilisation au calcul des investissements et de la rentabilité, au groupage des produits dans les fokontany pour améliorer les conditions de commercialisation, etc... En 1983, elle est parvenue à recouvrer 72 % de ses crédits sur l'ensemble de la zone (47).

b) *Les opérations de développement rural intégré*: ODRI

Cette intervention a été conçue en 1981 pour utiliser une « assiette de crédit » attribué par la Banque Mondiale à la BTM pour améliorer l'exploitation paysanne :

Une enquête socio-économique assez fouillée est menée par les agents de la banque pour repérer les zones particulièrement dynamiques et solvables. Un « fokontany pilote » est alors choisi, aussi près que possible de l'agence qui assurera un contact très suivi avec le terrain pendant toute la durée de l'opération. En fait, la BTM cherche à intervenir au plan individuel, près de producteurs groupés géographiquement. C'est une tentative qui prend en compte l'échec d'une organisation du crédit fondée sur la responsabilité collective. On ne peut qu'être frappé par le retour au concept de « pilote » si discuté ! (Pour estimer la validité d'une telle approche, il faudrait une analyse approfondie du système de production dans lequel est pris l'exploitant choisi). Pendant 3 mois, un agent de la banque s'installe au cœur du fokontany choisi et dresse un fichier très complet de chaque exploitation. La première expérience a porté sur le village de Madiromiongana, à 15 km de l'agence, au Nord de Marovoay.

(45) Source : Entretien avec le Directeur de l'agence BTM de Marovoay (Juillet 1984), ancien fonctionnaire de l'agriculture où il a occupé des fonctions de responsabilité au sein du GOPR, opération aujourd'hui « réhabilitée » comme la FIFABE et la SOMALAC.

(46) Un crédit global est négocié par les paysans, mais la première tranche est débloquée au moment du piétinage et la seconde à celui du repiquage. Le procédé est connu dans la région puisqu'il était appliqué par le COMEMA et la CAIM. Certains paysans ont cependant porté plainte à la gendarmerie, surpris de ne pas recevoir la totalité du crédit négocié. Fausse naïveté d'intermédiaires retors habitués à renégocier sur le marché parallèle les crédits reçus de la banque ou manque de formation d'immigrés récents ?

(47) Ce taux était de 45 % en 1981 et de 51 % en 1982.

Avec les intéressés, l'agent étudie un plan de financement à court terme (crédits de faisance valoir) et un plan à moyen terme (crédits d'investissements). A Madiromiongana, ces crédits ont concerné :

- L'aménagement de rizières	: 13 exploitants
- La campagne de production (F.V.)	: 46 "
- L'achat de bœufs de trait 200.000 FMG/paire	: 20 "
- L'achat de charrettes 150 à 200.000 FMG	: 11 "
- L'achat de charrues	: 4 "

soit 3,2 millions de crédits à court terme et 3,9 millions à moyen terme.

Les exploitations sont visitées une fois par semaine, dès le déblocage des crédits afin d'en vérifier l'usage. L'encadreur de la BTM est installé dans un petit logement fourni par le fokontany et pourvu d'une bicyclette pour ses déplacements. Il est informé de façon permanente de tous les problèmes des exploitants qu'il conseille. Cette expérience concrète s'est révélée décevante car l'intervention de la BTM n'a pas été soutenue techniquement par la FIFABE. La zone a souffert d'un grave déficit en eau après les dégâts provoqués par le cyclone Kamisy et l'échec économique fut manifeste. En 1983, le coût de cette expérience était ainsi évalué :

- frais de personnel	747.000 FMG
- véhicule	107.000 FMG
- imprimés (fichiers)	1.711 FMG
- frais d'enquête	14.400 FMG
TOTAL	870.111 FMG

La BTM, étant donné la mission que lui confie l'Etat - l'encadrement du financement de la production - s'est lancée dans une politique à long terme afin de devenir l'interlocuteur privilégié des exploitants. Son objectif est de substituer, à terme, le système ODRI au système du crédit de masse. Sans juger de l'appropriation de cette méthode, on peut penser qu'elle risque de se heurter à un double obstacle :

- de nature politique si les présidents de fokontany voient dans son intervention un obstacle à leur rôle de médiateur dont ils tirent des bénéfices de clientèle ;

- de nature structurelle si son intervention n'est pas étroitement coordonnée à celle de la FIFABE. On sait combien, sous toutes les latitudes, les rivalités peuvent parfois paralyser le Service Public : d'un côté, la FIFABE se plaint de la lenteur que met la BTM à débloquer les crédits de campagne au point de compromettre le respect du calendrier agricole ; de l'autre la BTM se plaint de l'indifférence de la

FIFABE aux divers problèmes de crédits et du peu de diligence de ses agents pour appuyer ses interventions. En somme, la BTM retient «ses sous» tandis que la FIFABE retient «son eau» et réciproquement ! A l'évidence, les relations entre les deux structures sont difficiles ; telle qu'elle tend à s'organiser, la BTM se substitue aux services de la production et de la vulgarisation. Le système pourrait facilement se bloquer, n'étaient les bonnes relations entre les hommes. D'un point de vue organisationnel cette situation n'est pas saine et «l'initiative paysanne» n'a rien à gagner à cette dualité. On peut se demander si pour éviter la circulation des dossiers, ces deux organismes ne pourraient pas collaborer au même fichier — peut-être informatisé — alors qu'actuellement chacun s'essaie à «ficher» dans son coin (48).

En fait, les embarras que la BTM rencontre pour remplir sa mission traduisent une hésitation beaucoup plus générale des encadrements. Voici à grands traits l'organisation actuelle de la FIFABE :

Ses activités sont réparties entre quatre directions qui comprennent chacune quatre services techniques :

- Direction A.M.V.R. de Madirovalo
- Direction des activités rentables (location de matériel, collecte, usine)
- Direction financière et commerciale (comptabilité, vente de produit fini)
- Direction des activités de développement.

Ses zones d'intervention sont divisées en périmètres hydrauliques dirigés par un chef de périmètre qui encadre l'activité des responsables d'UPR (Unité de Production Rizicole). Le rôle de ces derniers est fondamental dans la production : ce sont les *seuls intermédiaires*, les points d'articulation entre les planteurs et la techno-structure : ce sont les premiers interlocuteurs du Vatoeka ; comme il peut y avoir plusieurs fokontany dans une même UPR, ce sont également les premiers médiateurs en cas de conflits. Or ces chefs d'UPR ne sont ni des techniciens, ni des administratifs ; sélectionnés «sur le tas» dans une période d'intense activité politique, ils sont extrêmement proches du milieu paysan et très souvent paysans eux-mêmes : le chef d'UPR d'Ankaboka est métayer sur son propre périmètre. Cela constitue un atout très favorable dont la FIFABE ne tire pas tous les avantages parce que ces agents ne semblent pas bénéficier d'une formation réellement *continue* et parce que les relations internes à l'organisme sont très formelles.

Les directions et services auxquels le chef de périmètre réfère lorsqu'il commence sa campagne de production sont étroitement cloisonnés et chacun veille à ne pas empiéter sur les compétences du service voisin ; de sorte qu'un

(48) Une telle organisation aurait, de plus, l'avantage d'obliger les structures d'encadrement à faire la clarté sur le problème de la propriété foncière dans la plaine qui fait plus que jamais l'objet de réclamations violentes ainsi qu'en témoigne la lettre jointe en annexe.

chef de périmètre a 12 «patrons» (49) dont il doit coordonner les services depuis l'aval alors même qu'il est l'agent exécutif de chacun d'eux ! en outre, chaque direction contrôle l'activité de ses services — domiciliés à Marovoay — sur la base de rapports dressés par ses chefs de service qui utilisent eux-mêmes, pour ce faire, des «états permanents» (d'avancement des travaux) régulièrement demandés au chef de périmètre, sous l'aspect de formulaires à colonnes, remplis par les responsables d'UPR. Le manque de véhicules, la difficulté des liaisons entre la rive gauche et la rive droite condamnent directions et services à une mobilité réduite et le défaut de contacts personnels entre producteurs de services et utilisateurs accentue encore l'aspect kafkaïen de cette organisation. A dire vrai, les besoins et la pénurie des moyens sont tels que l'autonomie fonctionnelle des périmètres qui paraît si logique et si souhaitable est peut-être impossible à réaliser dans les conditions actuelles. On comprend que la FIFABE ne soit pas en mesure de répondre, en sus, aux attentes de la BTM.

Mais il en va pour la BTM comme pour la FIFABE et les fokontany : en riziculture irriguée — tout spécialement dans les espaces deltaïques — les actions spécifiques de chaque acteur, qu'ils produisent la force ou les moyens de travail, «l'engineering» ou l'encadrement (50), ne trouvent leur efficacité que dans des *solidarités de fait*, et celles-ci sont, dans les grandes civilisations rizicoles, le produit de longs processus historiques où la vigueur des encadrements joue un rôle déterminant.

Grâce aux travaux des historiens qui, involontairement sans doute, renvoient les problématiques du développement (51) exclusivement centrées sur l'analyse de la «contrainte» au rang des naïeries sociologiques, nous savons mieux aujourd'hui ce qu'ont coûté aux sociétés du XVIII^e siècle voisines de la haute colline de Tananarive — coûté en travail obligé, en réorganisation sociale et spatiale — l'aménagement de la plaine de la Betsimitatatra, sous l'impulsion d'Andrianampoinimerina, qui tira ainsi son peuple de plusieurs siècles de famine, alors même que les conditions physiques de cette zone ne sont pas les plus favorables à la riziculture.

De même, P. Gourou rappelle que, si la commune vietnamienne était capable d'élever des digues villageoises pour protéger de petits casiers, ce sont les monarchies vietnamiennes indépendantes qui ont endigué le Fleuve Rouge car elles héritaient

(49) Exemple de la Direction des activités de développement :

- 1 — Service entretien du réseau rive droite
 - 2 — Service entretien du réseau rive gauche
 - 3 — Service de la production et de la vulgarisation
- 3 Directions opèrent sur la plaine de Marovoay : $3 \times 4 = 12$.

(50) Terme ici entendu au sens large de régulateur des rapports sociaux, il concerne à la fois le technique, le politique et le religieux.

(51) F. RAISON : «Le travail et l'échange dans les discours d'Andrianampoinimerina Madagascar, XVIII^e siècle» in «Le travail et ses représentations». Ed. Archives Contemporaines, Paris, 1984, p. 225-269.

de dix siècles de domination chinoise dont elles avaient reçu « une armature administrative et des principes d'aménagement favorables à un contrôle par l'Etat des digues principales » (52).

Inversement, il montre que ces régressions de la riziculture traditionnelle dans la civilisation angkorienne à partir du XIV^e siècle, ou celles de l'Assam au début du XIX^e siècle, ne sont pas liées à un épuisement des sols — peu probable en riziculture irriguée — mais à des vicissitudes politiques et à un affaiblissement corrélatif des techniques d'encadrement.

Dans la plaine de Marovoay, les incertitudes de l'Etat, quant à l'usage d'un monopole foncier hérité de la colonisation et, réciproquement, les doutes des paysans quant à l'appropriation des terres qu'ils cultivent ; la mobilité continue d'une population en proie à des besoins matériels mais aussi *en quête de son identité* ; la pluralité des pouvoirs et l'inappropriation de types d'encadrements inaptes à garantir *l'équité* dans la distribution des moyens de travail, sont autant de facteurs qui se conjuguent — sans parler des facteurs techniques — pour maintenir un état *d'insécurité* si contraire à de bonnes conditions de production en riziculture irriguée. Mais si elle est défavorable à la production, cette insécurité constitue également un *véritable défi* pour les sociétés concernées : *pour survivre* elles sont tenues de se réorganiser en prenant en compte les rapports de force nés dans les nouvelles conditions de la production et immédiatement interprétés dans l'ordre des représentations. A travers l'étude du crédit dans l'organisation de la production, j'ai essayé de montrer l'aspect concret sous lequel l'Etat modèle et domine les rapports de production. Dès lors que le crédit — l'Etat — ne joue plus son rôle, les rapports sociaux vont se modifier, se recomposer en fonction d'autres déterminants et produire de nouveaux encadrements qui entretiendront d'autres rapports avec l'Etat. Il s'agit là de processus dont le temps est celui de l'histoire.

L'utopie fokonolona aura joué son rôle d'utopie : ouvrir une autre saison de l'histoire, que l'on devine dans les transformations en cours, dont je voudrais donner un aperçu à travers l'exemple concret de la coopérative d'Ankaboka.

II — LE CREDIT ET LES TRANSFORMATIONS DE LA SOCIETE VILLAGEOISE

Pour essayer de comprendre la nature des transformations sociales, les lieux où elles s'expriment et ce qu'elles veulent signifier, je montrerai d'abord comment, aux différentes périodes historiques, s'est constituée cette société et sur quels fondements idéologiques elle s'appuie ; j'étudierai ensuite les changements provoqués par la création de la coopérative dans les années 60 et la quête de nouveaux équilibres dans la période plus immédiatement contemporaine.

(52) P. GOUROU, *op. cit.*, p. 201.

1 — LES FONDEMENTS DE LA SOCIETE VILLAGEOISE

Ankaboka est un site d'occupation très ancien. Avant la conquête sakalava, des groupes de pêcheurs — riziculteurs occupaient ces baïboho : Sandrangoatsy, Marosaboa, Mananadabo — De ces derniers on peut penser qu'au moment de la conquête sakalava, à la fin du XVII^e siècle, ils étaient en passe d'imposer leur suprématie politique aux autres groupes de sorte que certains de leurs clans furent proscrits par Andriamandisoarivo, le conquérant venu du Menabe. Des lignages de haut statut naquirent de l'alliance de l'aristocratie sakalava avec les femmes de clans soumis. Une royauté indépendante, dont l'une des capitales fut Marovoay, se développa dans le Boina. Sa prospérité reposait sur l'élevage et la traite — principalement celle des esclaves — ainsi que dans toutes les sociétés sakalava, à cette différence près que le riz, cultivé en quantités importantes par les esclaves makoa (53) au voisinage des embouchures abritant les « échelles antalaoïse », fut une production très tôt orientée vers l'échange marchand. *Dans le Nord-Ouest, le riz fut la première des cultures de traite*. Ceci explique sans doute que malgré des conditions physiques si favorables et un savoir technique très ancien, la riziculture du Nord-Ouest n'ait jamais produit les encadrements nécessaires à l'assise d'une véritable société de riziculteurs.

Produite par une main-d'œuvre servile, pour des traitants étrangers installés sur l'espace conquis par une dynastie régnante dont ils satisfaisaient les besoins en échange de sa protection politique, la riziculture resta à la périphérie du système de production sakalava dans lequel l'élevage constituait le principe structurant de la société et le bœuf son code symbolique fondamental. En les incluant dans leur propre système hiérarchique, les Sakalava imposèrent ce système de valeur aux clans qu'ils avaient assimilés de sorte que *le travail* de la riziculture, dont l'importance variait à la mesure de la quiétude politique du royaume, « bénéficia » d'une véritable surdétermination négative.

Aujourd'hui encore, les représentations sociales du travail (54) agricoles sont influencées par son origine ; l'ampleur des besoins en main-d'œuvre salariée n'est sans doute pas étrangère à ce phénomène pas plus que les esquives inventées pour échapper au *telo andro* (55).

(53) Originaires d'Afrique, importés par des traitants d'origine arabe, les Antalaoïse, fondateurs des cités d'embouchure qui jalonnaient le côté N.O de Madagascar.

Cf. P. VERIN : « *Les échelles anciennes du commerce sur les côtes Nord de Madagascar* », Lille, 1975.

(54) Il s'agit bien du *travail* et non du *produit*.

(55) Encore qu'ici le problème soit plus complexe : les techniciens voient dans les « *telo andro* » l'actualisation idéale de la « communauté fokonolona » joignant ses efforts pour le bien commun. Cette image est contraire à la réalité sociale : toute « communauté villageoise » est un *produit d'ordre*. Ordre des statuts lignagers ; ordre des générations ; ordre des richesses ; ordre des savoirs ; ordre des esprits ; ordre de Dieu... Le concept de Hasina — que l'on traduit par « sacré » — est un concept d'ordre, (cf. Délivré). La fameuse « égalité »

La conquête merina de 1825 provoqua le reflux de l'aristocratie sakalava et de ses troupeaux vers des zones plus difficilement accessibles, laissant sur place les vieux lignages *tompon-tany* (maîtres de la terre) et Makoa (56) bientôt rejoints par des vagues successives de migrants originaires des hautes terres — souvent eux-mêmes anciens esclaves —, dont l'enracinement, appuyé sur le développement d'une riziculture un peu plus intensive, fut encouragé par les gouverneurs.

La mise en valeur des périmètres de colonisation au début de la période coloniale attira les premiers métayers dépendants autochtones et immigrants en quête de terres, tandis que les *tompon-tany*, autrefois alliés privilégiés de l'aristocratie sakalava, s'unirent, pour défendre « la terre des ancêtres » contre l'emprise de la colonisation, avec ceux des Makoa qui avaient su accumuler un troupeau de prestige. De cette situation résulte une population très mêlée où se côtoient fragments de lignages authentiquement originaires alliés aux riches makoa, lignages de purs Makoa, lignages de Manendy et Betsileo plus ou moins alliés aux Makoa, originaires du Sud-Est et du Sud... agglomérats apparemment confus — en réalité chacun sait qui est l'autre ... — où les solidarités s'exercent entre « associations d'originaires » en forte rivalité de prestige les unes avec les autres. L'un des derniers groupes venus sous la période coloniale, groupe de Betsimisaraka très structuré, investit peu à peu tous les domaines de l'activité économique (c'est dans ce groupe que l'on repère aujourd'hui le plus riche propriétaire foncier) *parallèlement à celui de l'activité culturelle, s'enracinant ainsi dans la logique « tompon-tany » pour légitimer son accès à la terre.*

Car pour un migrant rien de simple quand il s'agit de s'approprier une terre « étrangère » : la terre n'est pas seulement un moyen de production, un élément neutre, mais au contraire un élément fondamental de la symbolique à travers laquelle se décrivent les rapports sociaux. Tout individu est affilié à une « terre-mère », celle de ses ancêtres, identifiée par leur tombeau et sur laquelle ses droits sont légitimes et imprescriptibles. Hors de pouvoir se référer à une terre ancestrale

qui régit les rapports sociaux au sein du *fokonolona*, régit non des individus mais une série de groupes verticaux dont chacun est un groupe d'ordre au sein duquel le travail s'effectue en fonction du rang de chaque individu. Pendant les « *telo andro* », des tâches indifférenciées sont confiées à des gens indifférenciés : cela a un sens sous un régime de contrainte, et les paysans parlent sincèrement lorsqu'ils disent aux techniciens que « tout serait différent si le chef de canton les obligeait » ; mais cela n'a aucun sens, *ne peut et ne doit pas se faire* si on invoque la « logique *fokonolona* », car dans cette logique le travail est distribué en fonction des statuts et un père « regarde » travailler son fils et plus généralement son cadet parce que c'est un « ray aman-dreny » ainsi que disent également ces mêmes paysans aux mêmes techniciens... Comme on peut toujours être l'aîné, réel ou symbolique, de quelqu'un, il est sans doute vrai que pendant les « *telo andro* » une foule nombreuse incite quelques « élus » au travail.

- (56) Affranchis par une mesure de 1874 concernant ceux d'entre eux qui furent introduits dans les neuf dernières années, après la signature d'un traité avec les anglais, interdisant le commerce des esclaves. Les affranchis « *masombika* » qui désiraient rester à Madagascar, reçurent de la Reine des parcelles de terre qu'ils pouvaient exploiter en toute propriété et jouir du produit de leurs récoltes. Les autres conservaient leur statut d'esclaves.

réelle et/ou mythique, cet individu est un dépendant, symboliquement un esclave car un esclave n'a ni *nanin-drazana*, ni tombeau. Les légitimités sociales — droits sur les hommes, droits sur les terres — sont avant tout attachées à la catégorie *tompon-tany* et c'est par rapport à cette catégorie que les migrants doivent ajuster leur comportement pour légitimer leurs droits (57). C'est le noyau structurel indestructible, de l'idéologie foncière et plus largement de l'idéologie du pouvoir.

En prenant femme dans les clans *tompon-tany*, les conquérants sakalava ne font pas autre chose que légitimer leur pouvoir sur cette terre car l'alliance matrimoniale crée la communauté des ancêtres ; c'est l'étape fondamentale d'une construction politique qui se poursuit par la réorganisation des groupes dominés en groupes statutaires gravitant autour de la personne royale, le *Mpanjaka be*, qui affectera à chacun un espace propre. Les catégories *tompon-tany* ou « Sakalava » ne sont pas des catégories objectives mais des *catégories idéologiques*, des référents, par rapport auxquels se définissent *droits fonciers et statuts sociaux*. Cependant, quelles que soient les ressources plastiques d'un système si habilement assimilationniste, il laisse sur ses marges incertaines l'ensemble du groupe servile, théoriquement exclu d'alliances matrimoniales prestigieuses. Ce n'est qu'après le retrait de l'aristocratie sakalava, dans l'urgence d'une situation politique désastreuse pour les lignages *tompon-tany* qui perdaient leurs meilleures terres s'ils ne les mettaient en valeur, que se sont nouées des alliances entre ces derniers et leurs anciens dépendants Makoa ; ces alliances constituent le fondement de la structuration hiérarchique du groupe Makoa, telle qu'on peut l'observer aujourd'hui.

Pendant toute la période coloniale, dans un contexte juridique qui bridait le jeu de l'idéologie foncière traditionnelle, migrants et Makoa ont rivalisé pour l'accès à la terre. Egalement disqualifiés en « droit » — les uns par manque de référent *tompon-tany*, les autres, de par leurs origines, incapables de se proposer en modèle de légitimité sociale — ils se sont appuyés sur les gérants des grands domaines européens pour obtenir la disposition d'un maximum de surfaces irriguées qu'ils sous-louaient à de jeunes dépendants. Ainsi a commencé, dominée par la colonisation européenne, une compétition foncière entre migrants et autochtones dont le *métayage est une donnée structurale*. Dès lors se constituent — autour d'hommes particulièrement dynamiques, habiles à contrôler leurs cadets réels ou symboliques

-
- (57) Voici par exemple ce que pouvait noter le pasteur Rusillon, fondateur de la mission protestante à Marovoay en 1912, très fin observateur de la société locale :
« On voit actuellement d'anciens esclaves en lutte avec les Sakalava qui se disent propriétaires du sol. L'un a travaillé, l'autre prétend récolter. C'est que le premier, ayant obtenu de l'administration le droit de s'installer, s'en va demander ce même droit au Sakalava dit *tompon-tany*. Celui-ci, bon enfant, accorde tout moyennant une ou deux mesures de riz qu'il considère comme une redevance tandis que le cultivateur l'appelle seulement un cadeau, y ajoutant très souvent une idée superstitieuse... Un jour cependant le Sakalava vient et interdit le travail. Le propriétaire évincé proteste. Il est pris à son propre piège, sa duplicité devient condamnation ».
Le Boina, Madagascar. Manuscrit inédit, Librairie de la société des missions évangéliques, Paris, 1926 (p. 117).

des groupes concurrents pour l'accaparement de la rente foncière, se disputant les faveurs d'un gérant qui reste leur seul bien — mais aussi leur seul lien — commun. L'observateur peut facilement être abusé sur la nature de ces rapports par une expression verbale qui réfère toujours à « l'entraide ». Un migrant n'arrive pas, par hasard dans un village, il vient y rejoindre « un parent » qui « l'aide » en lui « donnant » de la terre. Lui-même « donne » la moitié de la récolte à ce parent si la terre qu'il a reçue est déjà aménagée. Si elle doit être défrichée, le migrant pourra la cultiver pendant 4 ans avant d'avoir à « donner » la moitié de sa récolte.

Dans un village de l'amont de la plaine de Madiròvalo, j'ai vu, en 1967, un migrant refuser ce partage pour une terre qu'il avait défrichée depuis 5 ans. Invité solennellement à trois reprises, par l'assemblée des anciens, à remplir son devoir vis à vis de son « parent », il s'y refusa et ridiculisa avec malice une sanction d'enfermement prise par le fokonolona. Il mourut le lendemain, accusé de sorcellerie, et personne dans le village ne veilla son corps.

C'est par le contrôle exclusif qu'il exerce sur l'usage de la terre et celui du troupeau collectif que le chef de groupe peut maintenir ses cadets dans sa dépendance : sans bœufs et sans terres — sans moyens de production et sans moyens d'accumulation — ceux-ci ne peuvent ni fournir la dot nécessaire à leur mariage ni nourrir une famille. La création de la Coopérative Polyvalente d'Ankaboka, en 1960, va faire éclater cet équilibre.

2 — LE ROLE DE LA COOPERATIVE DANS LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE VILLAGEOISE

La coopérative d'Ankaboka constitue la première des organisations de métayers se donnant pour objet « le rachat des terres des colons », fondées à l'initiative de J.J. Natai alors chef de Province de Majunga ; l'ensemble de ces coopératives constituera l'UCAFRA (58). La faillite de la concession Coste à Ankaboka fut opportunément utilisée pour tenter une expérience de développement originale dont l'aboutissement fut la création du COMEMA (59). Cette concession contenant 500 ha aménagés vers 1946, « reprise » par le budget provincial, fut transformée en coopérative. Les planteurs membres de la coopérative deviendraient propriétaires de leurs parcelles selon le procédé indiqué plus haut pour les domaines du COMEMA.

Le capital social de la coopérative comptait 2000 parts dont 500 réservées aux sociétaires. Le versement d'une part (soit 1000 F) donnait au souscripteur le droit d'occuper un hectare de rizière, de bénéficier de toutes les avances nécessaires, de l'irrigation et du piétinage mécanique. L'ensemble de ces prestations était prélevé sur la récolte, la coopérative ayant le monopole de la commercialisation.

(58) Ordonnance n° 62043, du 19.09.62.

(59) J'ai analysé ailleurs les conditions techniques et politiques de cette opération.

En fait, dans ce nouveau procès de production, le recours aux réserves ou à la médiation des chefs de groupe pour obtenir de la terre et des bœufs n'était plus nécessaire aux dépendants.

Immigrants sans terres, cadets lignagers, désormais tous ont également accès aux moyens de production offerts par la coopérative et tous peuvent devenir acteurs de la compétition foncière. Le patient tissage des alliances qui caractérisait la stratégie d'ascension sociale de ces leaders est délibérément compromis par l'émancipation des cadets consécutive à la relative équité des moyens fournis par la coopérative. L'effet d'éclatement sur les structures familiales ne se fit pas attendre.

Le succès immédiat de la coopérative (295 coopérateurs en 1962) est rapidement tempéré par les difficultés du passage à une riziculture plus productive mais plus sophistiquée, nécessitant au moment du repiquage et de la récolte une très importante main-d'œuvre salariée. Les chefs de groupe ne savent pas immédiatement faire face à ce changement. Ils ne peuvent plus mobiliser le travail de leurs dépendants depuis que le contrôle des mariages leur échappe. On retrouve ici un effet noté ailleurs : « Les possibilités de revenus monétaires individuels que constituent les cultures de rente (coton, riz) ont pour effet de permettre aux jeunes hommes d'acquiescer des bovins et de hâter, ainsi, leur mariage en atténuant leur dépendance vis à vis du groupe familial » (60). Manque également à ces chefs de groupe le numéraire pour recruter des salariés sans trop s'endetter. Aux dysfonctionnements lignagers vient s'ajouter celui de la coopérative, elle-même loin d'avoir trouvé ses méthodes. En 1964, elle est déficitaire et le nombre des coopérateurs est tombé à 150. Administration et chefs de famille vont s'organiser.

La gestion de la coopérative est prise directement en charge par le COMEMA. Un gérant réputé pour sa « fermeté » constitue son propre réseau de contrôle en s'appuyant sur le groupe Betsimisaraka qui veille sur la distribution de l'eau, des semences, des avances, des labours... Ce faisant, il s'oppose aux membres élus du Conseil d'Administration de la coopérative, tenu par les notables MaKoa qui sont enfin parvenus à surplanter les vieux migrants Ambaniandro, auxquels, pour leurs qualités de « riziculteurs », la colonisation a toujours attribué les meilleures terres. En charge de l'attribution des parcelles, les membres du Conseil d'Administration peuvent reprendre dans une certaine mesure le contrôle de leurs dépendants. Le village se divise en réseaux de clientèle, mouvants au gré des rapports de force et des besoins de chacun et sur ces divisions viennent se surimposer les jeux des factions et des partis politiques nationaux ainsi que ceux des appartenances religieuses. En l'absence de tout système de régulation des rapports sociaux — les pouvoirs réels sont éclatés en plusieurs centres de décision — les conflits sont continuels, violents ; la vie sociale baigne dans les ligues, les trahisons et les complots.

(60) C. ARDITI (SEMRY) déjà cité (p. 67).

La production structurée par le couple crédit/salariat n'est cependant pas affectée par ces divisions. Entre les leaders des différents groupes, une certaine entente se réalise en effet sur deux points :

— D'une part, le maintien dans le salariat des groupes de migrants les plus défavorisés en les privant de l'accès aux parcelles irriguées : en principe, les parcelles dont le prix n'a pas été acquitté en totalité reviennent, en cas d'abandon par leur titulaire, au fonds commun de la coopérative et feront l'objet d'une réattribution à un nouveau coopérateur, nanti d'une nouvelle fiche de compte. En réalité, très vite, s'est instituée la pratique du rachat de ces parcelles, aux normes de prix appliquées au « compte d'accession à la propriété », pratique d'autant plus suivie qu'elle satisfait les stratégies des deux parties : les migrants récupèrent ainsi le « quart » versé, les plus riches poursuivent leur accumulation foncière. Une représentation graphique montre l'ampleur des écarts atteints en 1984. Le même phénomène existait sur tous les domaines du COMEMA. Ces ventes étant interdites, la transaction ne figurait pas aux fichiers et les emprunts se faisaient toujours au nom de l'ancien tenancier. Face à ces pratiques les agents techniques du COMEMA étaient impuissants, car elles ne pouvaient se développer qu'avec la complicité des encadreurs et des « chefs planteurs » sur lesquels justement s'appuyait la gestion du COMEMA.

— D'autre part, la lutte contre le COMEMA : la contestation vigoureuse de tous les prélèvements imposés aux planteurs (particulièrement les « frais de gestion »), la mise en question périodique des « pouvoirs du gérant » et de ses devoirs envers le Conseil d'Administration, maintenaient le collectif des planteurs — à l'exception du groupe Betsimisaraka — dans une tension continue qui constituait, paradoxalement, le seul fondement de son unité. Quelle ne fut pas ma surprise, au cours du séjour que je fis au village d'Ankaboka, en Juillet 1984, lorsque j'entendis de toutes parts glorifier l'action de l'ancien gérant Dupuy « qui savait amener l'eau »

Dans cette lutte un point d'orgue est atteint en Juin 1971 : 80 coopérateurs ayant payé leurs terres exigent immédiatement un titre de propriété, le contrôle de la gestion de la coopérative, celui de la distribution des terres et de l'eau et la disqualification du gérant du COMEMA. Bousculant les intermédiaires politiques locaux, une lettre-pétition portait directement le conflit devant le chef de l'Etat (61). Une situation très tendue dura jusqu'en 1973, date à laquelle la conjoncture nationale et la mort du gérant fournirent à la coopérative l'occasion de son retrait du COMEMA. Sous la direction d'Issouf, musulman à l'écart des grands clivages religieux (62), homme très respecté pour son intelligence et ses qualités de médiateur, la coopérative acheta, dans les trois premiers mois de 1973, trois tracteurs Renault à la Compagnie Madauto, au prix de 1.341.000 FMG chacun, pour lesquels elle

(61) L'habitude en a été conservée ; voir le document produit en annexe. Il est à verser au dossier de l'étude du Pouvoir de l'Etat dans la société malgache, qui n'est pas mon objet.

(62) Ils concernent le voisinage très conflictuel de cultes « tromba » et des cultes « fifohazana » qui font l'objet d'une rédaction en cours et que je n'aborderai pas ici.

versa 1.100.000 FMG à la livraison. Le reste était payable en deux ans par traites annuelles d'environ 600.000 FMG pour chaque tracteur, la dernière échéance étant prévue au 30.04.1975 (63). Jusqu'en 1974, elle effectua quelques versements puis cessa tout paiement. Au 31 Août 1979, le solde débiteur de son compte s'élevait à 1.355.397 FMG. Mis en liquidation après saisie, deux tracteurs furent vendus à Majunga : le troisième, « mis en pièces », fut adjugé « au sieur Issouf », Président du Conseil Exécutif du fokontany d'Ankaboka, pour la somme de 42.000 FMG (64). *Le manque de formation et le désordre des circonstances ont conduit à l'échec cette expérience de développement autonome, très audacieuse, tentée par un collectif de paysans hors de tout appui technique.*

Après son retrait du COMEMA, la coopérative assurait donc par ses propres moyens le piétinage mécanique et empruntait à une compagnie privée, la Franco-Malgache, la trésorerie nécessaire au financement de ses campagnes. Elle la remboursait en lui vendant — aux mêmes conditions qu'au COMEMA — le produit de la collecte dont elle avait le monopole. Pour réussir, cette tentative exigeait une discipline collective et une gestion comptable rigoureuse qui n'étaient plus dans l'air du temps. Tous les planteurs cessèrent de payer le « quart » après avoir entendu à la radio le leader Monja Jaona dire qu'il était supprimé (65). Sans ressources pour payer ses traites, ses machinistes et son personnel de bureau, privée de son monopole commercial par l'institution des Vatoeka, débordée par les dérives du marché parallèle que j'ai évoquées plus haut, la coopérative fut mise en faillite et cessa toute activité. Juridiquement elle est toujours propriétaire des terres, mais le cyclone Kamisy ayant anéanti ses bâtiments, ses archives ont disparu et les « droits acquis » par les anciens coopérateurs seront très difficiles à rétablir. C'est une raison supplémentaire aux multiples divisions de cette « communauté ». Si certains membres revendiquent âprement la reconnaissance officielle de leurs droits, à l'inverse, le statut indéfini de la propriété foncière donne aux divers leaders des partis du « Front » qui constituent l'assemblée du fokontany, le moyen de contenir une clientèle plus ou moins docile, en procédant périodiquement à la redistribution gratuite de certaines parties des terres du fokontany, qui sont théoriquement propriété de la coopérative. Ainsi, en 1976, Issouf a procédé au partage des pâturages de Nosy Mangoka entre une soixantaine de familles Betsirebaka à raison de 2 ha par famille. Aptes au riz pluvial, ces terres de baiboho aux sols damés sont très difficiles à mettre en valeur. Le remaniement de ce partage était prévu par Laza, le

(63) Archives comptables aimablement communiquées par la Compagnie Madauto, à Majunga.

(64) En échange d'une remise en état complète, Issouf a prêté pendant un an son tracteur à la FIFABE, puis il s'est essayé à l'entreprise de piétinage mécanique. Comme il se refuse à la dépense nécessaire aux services permanents d'un chauffeur mécanicien compétent, son tracteur est aujourd'hui, et depuis de longs mois, en panne, sur ses rizières. Dans cette tentative on voit également à quel point fait défaut un système de formation à la gestion pour lequel sans doute la méthode reste à inventer, mais qui est indiscutablement un besoin.

(65) Entretien Issouf le 22.07.84. Je n'ai pas vérifié cette information cependant entendue plusieurs fois pendant mon séjour.

nouveau président de fokontany — instituteur, fils de l'un des plus grands propriétaires fonciers du village, grand propriétaire lui-même — en novembre 1984.

En fait, dès 1971, on voit qu'une classe de rentiers formée au contact de la colonisation et du néo-capitalisme d'Etat, revendiquait le pouvoir pour elle-même. Or, le secret du pouvoir est dans la légitimité des médiations qu'il impose. C'est la construction de cette légitimité que je voudrais étudier.

3 — POUVOIR ET REPRESENTATION DU POUVOIR DANS LA SOCIÉTÉ VILLAGEOISE

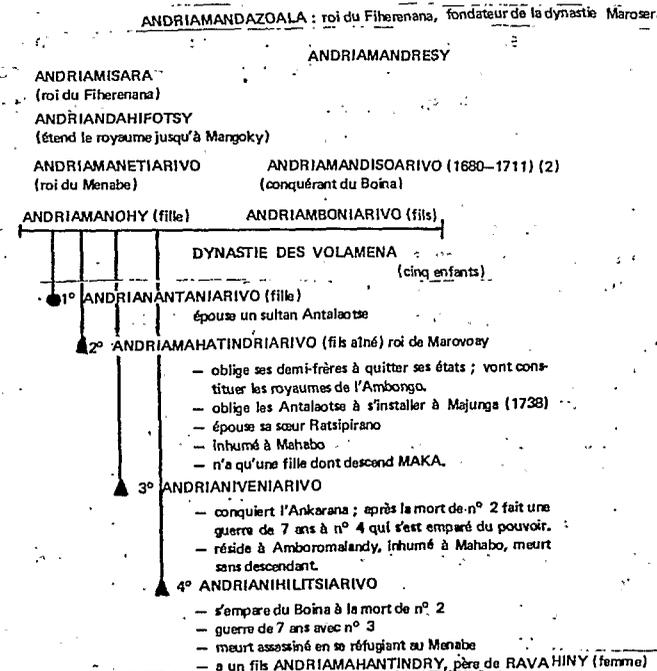
On l'a vu, la seule légitimité sur laquelle peut s'appuyer le pouvoir sur les hommes et sur la terre est la légitimité *tampon-tany*, la légitimité des ancêtres, premiers occupants du pays. Elle n'est pas perçue comme une réalité objective (la revendication acharnée des titres fonciers le montre clairement) mais pour ce qu'elle est exactement : une référence culturelle partagée, une norme, comme à toute l'île, donc opératoire, et actuellement revivifiée par l'idéologie fokonolona. C'est dans le culte des ancêtres que chacun s'identifie à une communauté et marque son droit à une part de terre (même dans des conditions objectives aussi drastiques que celles que j'ai décrites plus haut). Les migrants christianisés originaires des hautes terres ont toujours été déchirés par cette exigence : certains se sont assimilés aux communautés locales en rendant un culte aux *hasin-tany* (esprits telluriques) et en participant au culte *tromba* (possession par les esprits des rois défunts). D'autres s'y refusent, et, du bastion que constituent les communautés *fifohazana*, lancent la guerre sainte (*ady masina*) contre les *tromba*. Ces communautés qui ont toujours vécu leur situation avec mauvaise conscience, sont aujourd'hui politiquement et économiquement en recul certain. Elles abandonnent l'initiative politique aux riches Makoa.

Pendant toute la période merina et la période coloniale, les originaires et leurs alliés ont rendu un culte d'autant plus fervent aux reliques royales du Boina — culte fastueux qui représente symboliquement l'histoire du royaume façonné par la dynastie — qu'il permettait à des revendications d'identité de s'exprimer et de se maintenir contre les envahisseurs. Alors que le système de production sakalava était largement dominé par les cultures industrielles, que l'aristocratie réfugiait ses troupes dans des zones marginales plus secrètes, l'identité sakalava empruntée par tous les Makoa et la participation aux cultes *tromba* restait la clef de l'accès à la terre, hors des périmètres de colonisation.

Mais à la fin de la période coloniale, le principe intégrateur de la royauté sakalava — représentée dans chaque village du Boina par un doany dédié à Ndremi-

sara et servi par un *sahabe* (66) — est contesté de l'intérieur même de la dynastie, par le spectacle que ses diverses branches donnent de leurs divisions (67). L'incendie du doany central de Miarinarivo (Majunga) en 1955 et la construction des deux doany rivaux d'Atsimo et d'Avaratra vont entraîner la mise en question de beaucoup de fidélités.

STRUCTURE GENEALOGIQUE ET CONFLITS DE LEGITIMITE DANS LE BOINA (1)



(1) Généalogie très simplifiée

(2) Date donnée par H. Rullion. *Le Boina, Essai de géographie humaine*, Manuscrit, Paris, 1926.

(66) *Doany* : Lieu de culte protégé par une enceinte de pieux pointus.

Ndremisara :

Dans les traditions (non aristocratiques) du Boina, Ndremisara est défini à la fois comme Ombiasy (devin royal) et roi fondateur de la dynastie. La contradiction n'est qu'apparente : Ombiasy ou roi, Ndremisara est source de pouvoir ; comme Ombiasy sa pratique est au service de la reproduction du pouvoir royal, comme roi « tombé du ciel » (Madirovalo) il est la légitimité même, et le mythe de Ndremisara devient l'élément fondamental de l'idéologie dynastique du Boina, l'opérateur principal de son indépendance vis à vis du Menabe.

Sahabe :

Grand possédé. Les Sahabe Ndremisara ont un rôle important dans la société. En tant que médiateurs des esprits royaux et médiateurs de la famille « régnante » ils sont investis de pouvoirs sociaux et religieux. Ils ne sont reconnus comme tels qu'après avoir passé une épreuve devant les gardiens des reliques royales.

(67) Voir sur le tableau ci-joint l'origine des conflits internes des Volamena.

Ravahiny, en l'absence de tout descendant mâle, hérite du pouvoir dont la coutume admet qu'il lui est transmis par Andriamahatindriarivo (aîné) en 1780. — a quatre enfants qui entrent en conflit avec Maka pour la succession au pouvoir. Maka s'enfuit vers le Nord et fonde la branche Bemihisatra. — Oza, fils aîné de Ravahiny hérite du Boina ; son fils Andriantsohy en sera le dernier roi ; après sa défaite devant Radama 1er en 1824, il est consigné à Marovoay d'où il s'enfuit. Il mène sans succès une longue guerre contre les Merina puis s'exile à Mayotte en 1832, où il mourra. Les descendants de Ravahiny constituent la branche des Bemazava. Les deux branches des Bemihisatra et des Bemazava sont en conflit pour l'héritage de la garde des reliques royales qui confèrent la légitimité.

Dans la période de compétition pour le pouvoir qui a précédé et suivi l'indépendance, beaucoup de doany Ndremisara — dont celui d'Ankaboka en 1958 — ont été mis à feu et leur service négligé. Enfin, dans cette même période, l'éclat de son statut qui pouvait valoir à l'aristocratie sakalava quelques bénéfices politiques, représentait un risque pour la lente ascension Makoa : du point de vue de l'idéologie tompon-tany ils restent des étrangers et dans la structure hiérarchique de la société sakalava, des dépendants. Vis-à-vis de l'aristocratie sakalava, leur émancipation sociale s'imposait donc.

En réalité, au gré des circonstances et des déplacements, l'éclatement, la dispersion et l'enchevêtrement des alliances sont tels que la qualification sociale des lignages est largement le produit d'un discours dominé par l'idéologie agnatique. Dans la société d'Ankaboka elle constitue une ligne de clivage nette : qui peut justifier d'une filiation en lignée masculine avec un *fehitri* (parenté) sakalava est réputé « noble » et dispose — au moins sur les anciennes parcelles domaniales et les pâturages — de droits importants. Ces lignées sont rares et vivent à la périphérie. La situation est plus ambiguë pour les groupes de haut statut économique qui se définissent comme « sakalava » mais dont tout le monde sait qu'ils ont pour origine un ancêtre Makoa. Dans ce cas, une promotion sociale décisive doit passer par le détournement ou la rupture d'avec le système hiérarchique sakalava. C'est la construction de cette rupture que je voudrais maintenant décrire.

Vers 1958, Tsimivony — aîné d'un vieux et puissant lignage de filiation paternelle Makoa, dont certains descendants s'honorent d'alliances prestigieuses avec des femmes Antambondro, clan tompon-tany fondateur du village — décide de bâtir un doany pour les *Ndranahary agnabo*, culte auquel il vient d'être initié par Tsianindra, un prince Marojao (68), venu se réfugier à Ankaboka lorsque ses cadets l'ont chassé de ses terres d'Antanimora.

Au plan des « esprits », les *Ndranahary agnabo* sont les ancêtres des *Ombiasy* qui donnèrent autrefois à Ndremisara la force (*Le Hasina*) qui lui permit de soumettre

(68) Prince de sang royal sans droit à la succession dynastique car son lignage n'est pas issu d'une femme Volamena.

le Boina. Tsianindra lui-même est possédé par l'un de ces esprits « d'en haut » (*agnabo*) dont le nom est *Tsitorombolamena* (69). Cet esprit lui a commandé de construire un *zomba* (70) dans lequel sera enfoui un *togny* (71) provenant de *Ndremandazo ala*, le roi fondateur de la dynastie du Menabe dont s'est détachée la branche du Boina. *Le togny* est un élément sacré, dont la manipulation relève du savoir de *l'Ombiasy*, médiateur de toutes les forces cosmiques, et, en tant que tel, toujours associé au personnage royal. *Le togny* a pour fonction d'instituer symboliquement un espace en territoire politique. Il existe des *togny* de royaume comme il existe des *togny* de village.

Dans la succession de figures qui décrit le geste de *Tsitorombolamena*, *Tsianindra* présente une image de son *Tromba* (72) qui associe les stéréotypes élémentaires du pouvoir et le désigne comme fondateur d'une entité politique (73) à savoir :

- l'ascendance royale et la communication avec l'ancêtre fondateur,
- le territoire,
- *le Hasina*, domaine du sacré orienté par *l'Ombiasy*.

Par rapport au point d'origine que représente *Ndremandazoala* — principe de légitimité — il le place dans une position symétrique à celle de *Ndremandisoarivo*, le conquérant du Boina. Un rapport quasi-homothétique existe entre la figure hiérarchique historique et celle qui définit les rapports entre les divers esprits *Ndranahary agnabo* :

(69) *Tsitorombolamena* : nom de l'esprit, mot composé comme suit :

Tsy : négation

Ito : lexème qui signifie l'action de séparer, de trancher, de décider. Renvoie à l'idée de tyrannie, de rapt (Dict. Abinal et Malzac).

Rona : inclinaison, action de fléchir (au sens politique indique le pendant...)

Volamena : descendants de l'or ; nom de la lignée des rois sakalava descendants de la première épouse du roi fondateur.

Ce mot, très révélateur du projet politique qu'il contient, signifie qu'on ne se sépare pas des *Volamena*, qu'on leur reste fidèle

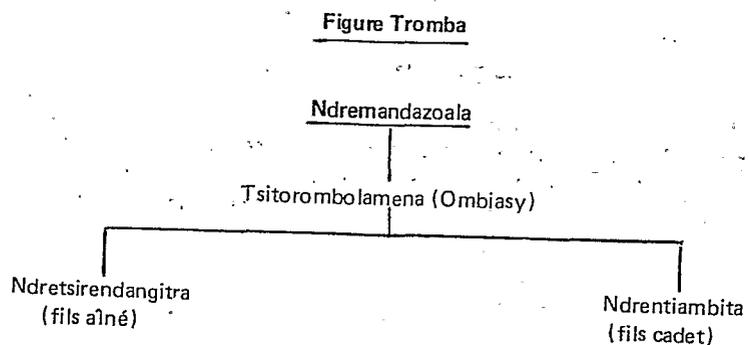
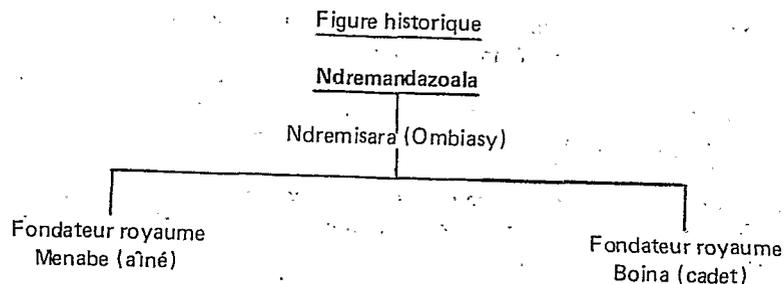
En fait, il n'est pas possible de s'opposer au roi sans risquer le déchaînement des forces cosmiques. La rupture s'exprime donc en sur-affirmant la fidélité.

(70) *Zomba* : « Case contenant des objets sacrés » (Mellis). Lieu de culte d'un *Zanahary* (Esprit royal).

(71) *Togny* : Voir Rabedimy « Contribution de l'Ombiasy à la formation du royaume Menabe : le Togny », ASEMI, 1976, Vol. II, p. 255.

72 *Tromba* : Le mot désigne l'esprit et la cérémonie au cours de laquelle l'esprit vient « posséder un vivant », lequel est appelé *Saha* (passage, canal...).

(73) Cf. J. LOMBARD : L'idéologie des « Ampagnito vola ». ORSTOM, Tananarive 1974 (ronéo).



Dès lors, les hommes dont Tsitorombolamena choisit d'emprunter le corps et la voix, les *Saha* (les possédés) ne sont plus tenus de participer au culte des reliques des rois du Boina qui rassemble tous les ans à Majunga le peuple des dépendants autour du groupe aristocratique, puisque ces reliques ne sont plus celles de leurs ancêtres.

La rupture est établie. La communauté des *Saha* des Esprits *Ndranahary agnabo* n'appartient plus à la communauté des dépendants du Royaume du Boina. A l'égard des statuts sociaux, elle leur est même supérieure puisque c'est d'elle que ceux-ci tiennent leur pouvoir. Le culte des *Ndranahary agnabo* s'organise autour d'un grand miroir qui occupe une place équivalente à celle des reliquaires dans le culte des « quatre Ndremisara ». Le culte du miroir emprunte au culte des « Dady » toutes ses formes plastiques à l'exception de la couleur des lamba dont sont revêtus les Sahabe : blancs dans le culte dynastique, rouges dans le culte du miroir (74). Les deux cérémonies se déroulent au même moment. La rupture avec la royauté et la naissance d'un nouveau pouvoir se marquent dans la « dépossession » du Sahabe de Ndremisara qui est ostensiblement présent à la cérémonie mais n'entre jamais en transe.

(74) J.F. RABEDIMY m'a indiqué une influence Antankarana dans le port des Lamba rouges et de la Sabaka, sorte de mitre garnie de miroirs qui coiffe les Sahabe. (Tuléar, Mai 1985).

On peut penser, qu'avec le culte des *Ndranahary agnabo*, c'était une véritable segmentation lignagère et une nouvelle « chefferie » que Tsianindra proposait à ses cadets. Ceux-ci l'ont refusée en rejetant les *fady* de Tsitorombolamena (75). A Ankaboka au contraire il constitue le fondement d'un système de représentation qui, tout en occultant des déterminismes hiérarchiques embarrassants, permet d'instituer un ordre nouveau qui enracine dans le symbolique le statut hiérarchique conquis dans la compétition économique.

Le groupe des *Sahabe* (grands possédés) qui domine la cérémonie est constitué par les plus grands propriétaires et leurs plus fidèles clients. Tous sont réputés *Ombiasy* — comme l'esprit par lequel ils sont habités — et à ce titre, investis du pouvoir de « reconnaître » les esprits Tromba dont on sait que le culte s'impose aux dépendants en quête de droits légitimes sur les terres. Leur parole, comme parole d'ancêtre et parole d'Ombiasy est puissance de vie et puissance de mort, dans l'exacte mesure où la force du *Hasina*, qu'ils maîtrisent en tant qu'Ombiasy, peut être bénéfique ou maléfique, selon que l'ordre social est respecté ou contesté (76).

Face à la coopérative — à l'Etat — qui détache les hommes de la hiérarchie lignagère pour les afficher en producteurs indépendants dont les rapports de rivalité empoisonnent la collectivité, le culte des *Ndranahary agnabo* propose un ordre nouveau, fondé sur l'institutionnalisation des statuts socio-économiques en hiérarchie sacrée, tout en rassemblant la communauté des « petits » dans la dépendance astreignante et coûteuse du *fanompoana* (le service = la corvée) dont l'alternative — dans les termes de l'idéologie du tromba, culturellement vécue comme une évidence — est la soumission ou la mort (77). Contrairement au groupe des Sahabe, les hommes qui ont inspiré ce culte, Tsianindra et Tsimivony ne sont puissants que de savoirs symboliques : pendant la cérémonie ils n'entrent jamais en transe ensemble car l'un d'eux doit toujours être en état de veille pour garder le *Hasina*. Leur figure crédite celle de l'ancêtre intercesseur de la bénédiction des Esprits sur la descendance et masque les rapports de classe qui séparent la communauté des vivants.

Cependant, ces rapports sont au cœur de l'institution qui n'a pas résisté à l'affrontement des candidats à la succession au rôle de « père des tromba » (maître de la cérémonie) après la mort des deux fondateurs. Contre Doda, riche et puissant neveu de Tsimivony, l'assemblée des Sahabe a choisi le *Fahatelo* (78) Trefa pour

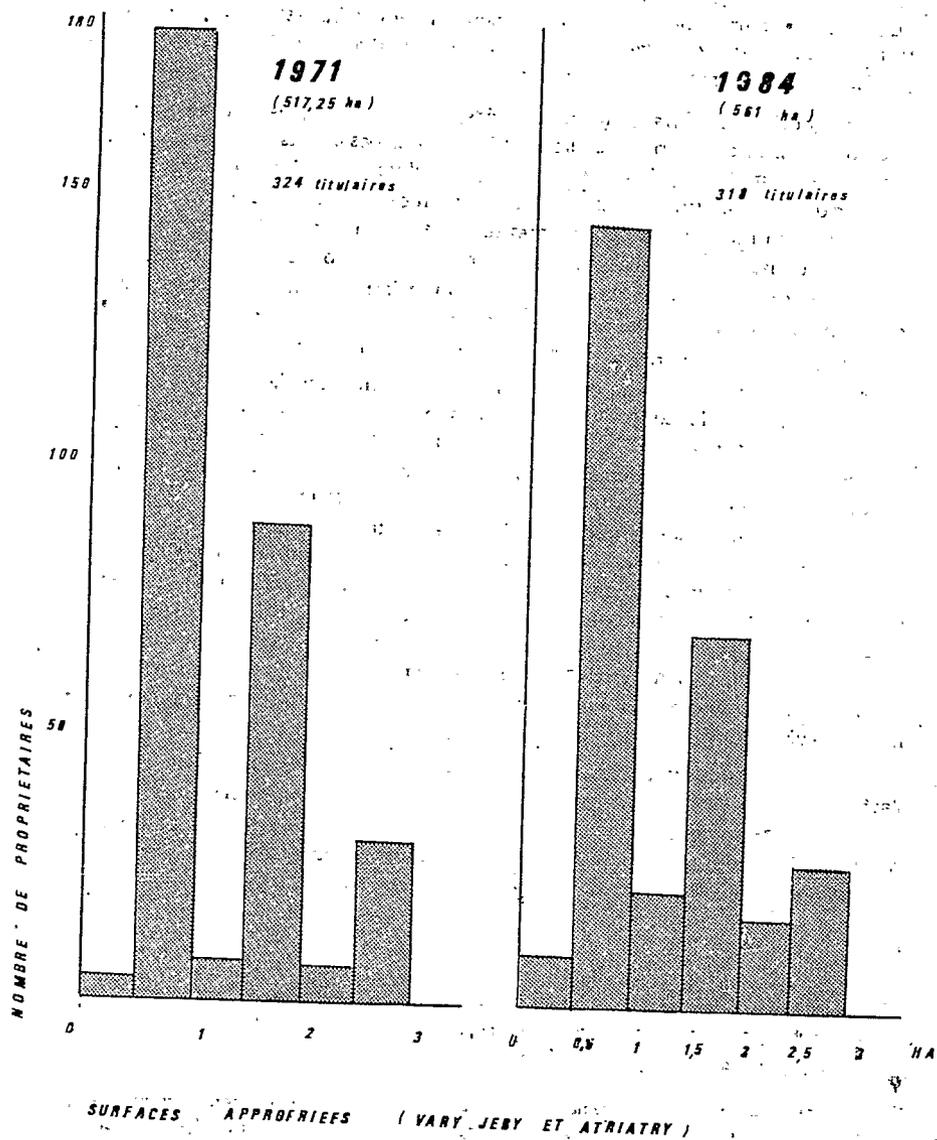
(75) En 1971, pendant mon enquête, Tsianindra ne pouvait parler sans colère de neveux. Non seulement ils ont refusé de construire le Zomba de Tsitorombolamena, mais ils ont porté plainte contre lui, Tsianindra, au motif que ses 600 bœufs divaguaient dans leurs rizières. Condamné à une forte amende, il dut vendre son troupeau et se réfugia ruiné, au village d'Ankaboka où Ch. Coste lui attribua quelques parcelles.

(76) Cf. A. DELIVRE : L'histoire des rois d'Imerina, Paris, 1974.

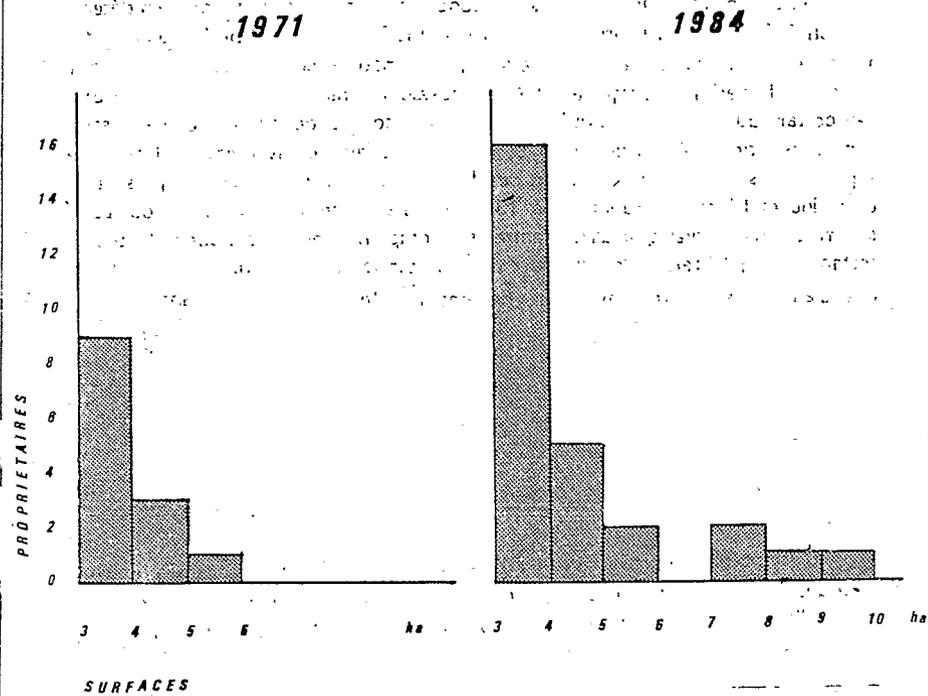
(77) La mort n'est que l'image dramatisée de la santé. Dans la vie quotidienne, l'opposition santé/maladie est le lien où s'exprime le rapport aux ancêtres et où s'expérimente leur puissance. La maladie est avant tout un signe du monde des esprits.

(78) *Fahatelo* : Dans la structure monarchique ce sont les représentants des lignages et les

COOPERATIVE D'ANKABOKA
REPARTITION DE LA PETITE PROPRIETE FONCIERE



COOPERATIVE D'ANKABOKA
REPARTITION DES GRANDES SURFACES



leur succéder. Un grave incident relatif au miroir ne tarda pas à les opposer et, aujourd'hui, chacun est le chef de culte de son propre doany. Doda a naturellement hérité du plus ancien, construit par son oncle, et Trefa en a bâti un nouveau « plus conforme au style des ancêtres » (79).

En fait, depuis que l'Etat, sous la forme du COMEMA/coopérative ou sous celle de la FIFABE, n'est plus en mesure d'assurer une distribution équitable des moyens de production (l'eau, la force mécanique, les crédits) et plus encore depuis qu'il a renoncé à toute politique foncière, il n'est nul besoin d'un recours à la puissance symbolique pour imposer une limite à l'émancipation des cadets et leur retour dans des cadres de dépendance : le dénuement suffit à rassembler les hommes autour des plus grands propriétaires, ceux qui, avec la complicité de la technocratie et/ou en subvertissant patiemment ses règlements, ont fini par constituer une classe de rentiers à laquelle les nouvelles structures ont enfin donné le moyen de prendre localement le pouvoir politique. C'est une classe que favorise l'impuissance actuelle de la structure d'encadrement technique dans la mesure où cette impuissance lui permet d'accélérer l'investissement du monopole foncier abandonné par l'Etat. Doda qui détenait 4 ha sur la coopérative en 1971 était réputé en détenir 7,5 en 1984 ; dans le même temps son fils aîné Tahera passait de 3 à 5 ha et son fils cadet, Laza, instituteur, actuellement président du fokontany qui n'avait pas de terres sur le périmètre irrigué en 1971, en possédait 7 ha en 1984 (80). Il est tout à fait certain que ces chiffres, qui ne tiennent pas compte des surfaces de vary asara, sont sous-estimés. Alors qu'en 1970, les écarts étaient relativement faibles et que 4 planteurs seulement bénéficiaient de plus de 4 ha, ils sont aujourd'hui plus d'une douzaine et l'écart est supérieur à 10 ha. A côté de ces chiffres, il est tout aussi significatif d'observer que Laza, homme des temps nouveaux s'est converti au protestantisme, qu'il refuse de participer au culte dirigé par son père et qu'il quitte le village au moment des cérémonies du *Fanompoana* des Ndranahary agnabo.

C'est pour instituer en *droit officiel* ses conquêtes foncières, après les avoir instituées en droit symbolique, que cette classe revendique une intervention décisive de l'Etat en matière de *titre foncier*, tout en contestant la tutelle technique de

seconds conseillers du Mpanjaka à côté du Manantany. Ils occupent une place et un rôle identique dans les cérémonies du culte des reliques (*le Fanompoambe*).

(79) Clôture (valabe) en rondins époinçés. S'oppose à la valabe climentée du doany de Doda.

(80) Source : UPR d'Ankaboka : liste des planteurs distribuée par PC (83-84).

la FIFABE qui pourrait entraver la concentration foncière. La lettre du 8 Avril 1983, adressée par les délégués des paysans au Chef de l'Etat (1), ne doit pas faire illusion : il ne s'agit nullement d'une revendication « spontanée » d'un groupe de « paysans » mais de l'expression concertée d'un groupe de pression qui s'exprime en tant que tel dans le concert des forces politiques et y fait sentir son poids. Nul doute que la naissance de cette classe n'ait été voulue par la politique du COMEMA qui encourageait les « entrepreneurs » en leur déléguant l'organisation de la production sur autant de parcelles qu'ils avaient les moyens d'en contrôler ; en retour, le COMEMA prélevait une partie de la rente foncière. C'est justement cette rente que ce groupe n'entend plus aujourd'hui partager avec l'Etat pas plus qu'il n'entend lui en voir fixer le plafond. Au besoin, sachant qu'il affaiblit l'Etat, il préfère s'associer à une rétention de la production.

Le règlement de la question foncière est sans doute l'une des clefs de la relance de la production. Dans l'immédiat, la question des encadrements lui paraît subordonnée. Il serait sans doute souhaitable de voir la place qu'elle occupe dans des opérations comparables tout comme dans des sociétés qui n'ont jamais dû adopter leur système de production à un aménagement moderne décidé par l'Etat. C'est à ce type de recherches, si elles étaient entreprises, que je souhaiterais être associée à Madagascar.

Lucile DUBOURDIEU
ORSTOM — Dpt H/UR3
Assistants de Recherche :
1970-1971 : Maximilien Raharijaona
Juillet-Août 84 : Tianaharason Ramanandro
Avril-Mai 85 : Régis Rakotomandimby.

(1) Voir document annexé.

A N N E X E

Texte collecté et traduit par
Tianaharason Ramanandro
(Marovôay — Juillet 1984)

Manaratsandry, le 8 Avril 1983

Monsieur le Président de la République Démocratique de Madagascar Antananarivo,

Nous avons l'honneur, nous les planteurs des anciennes terres de la C.A.I.M., sur la rive gauche de la Betsiboka, de vous apporter Monsieur le Président ces quelques éclaircissements pour éviter toute incompréhension.

Afin de garder les rizières que nous avons cultivées jusqu'à maintenant mais qui sont titrées au nom de la C.A.I.M., un accord a été conclu entre nous les planteurs et les hauts responsables de la C.A.I.M. de l'époque.

En effet, la C.A.I.M. a accepté de nous vendre toutes les rizières et les matériels agricoles pour un montant total de 231.000.000 FMG, lorsque nous, de notre côté, nous nous engageons à vendre pendant 10 ans toutes les récoltes du district de Marovôay pour faire tourner la rizerie de la C.A.I.M. Le tonnage collecté ne devait pas être inférieur à 24.000 T/an. Si l'on parvenait à ce quota, la C.A.I.M. prélèverait 500 F/T pour l'achat des terres.

Ceci a été accepté et ainsi :

1) Nous nous sommes réunis en coopératives dans chaque ferme à partir de l'année 1962. Ce sont :

Manaratsandry : Miavotena
Capital social : 2.371.000 F
Agrément n° 085 du 30.01.63

Ampijoroa : Andoharanotsiresy
Capital social : 643.000 F
Agrément n° 088 du 30.01.63

Antanimasaka : Mirarisoa
Capital social : 1.366.000 F
Agrément n° 091 du 30.01.63

Anorombato : Volatsinana
Capital social : 569.000 F
Agrément n° 090 du 30.01.63

2) Les coopératives du district étaient groupées en union des coopératives sous le nom de l'UCAFRA.

(3) On a fait de l'UCAFRA un actionnaire du COMEMA (avec la Province de Majunga, la BNM, la SETAM, le Conseil des usagers du réseau agricole de Marovôay-Karambo, la coopérative polyvalente d'Ankaboka.

(4) Le COMEMA est le garant des paysans, vis à vis de la CAIM et c'est par le « 1/4 » qu'il a été convenu de payer les terres à partir de l'année 1964.

(5) Mais il nous a paru que la façon dont le COMEMA faisait le compte du « 1/4 » n'était pas très claire et à partir de l'année 1972, les paysans ont demandé les reçus des versements pour le total des sommes qu'ils avaient déjà payées pour avoir les terres. Les paysans ont en effet remarqué que, en dehors des 500 F/T convenus, les sommes qu'ils ont versées par l'intermédiaire du 1/4 ont largement dépassé le montant fixé pour l'achat des terres et du matériel. La preuve de cela a été le remboursement ultérieur de certains paysans.

(6) On ne nous a pas donné de reçu mais on a supprimé le 1/4, ce qui signifie pour nous que le montant fixé comme prix des terres est atteint. Or, on nous a dit qu'il y a des planteurs qui s'en sont effectivement acquittés mais d'autres non. Les paysans ont fait avec M. Rakotovahiny Emmanuel, Ministre du Développement Rural et de la Réforme agraire un accord écrit concernant cette question (copie jointe).

(7) Le COMEMA a voulu faire payer 6000 F/ha aux paysans qui ont acheté les terres de la CAIM, pour « frais de gestion » paraît-il. Mais les paysans ont refusé car les planteurs sur les terres de la CAIM ne sont pas les seuls membres du COMEMA à devoir supporter toutes les charges que requiert la bonne marche du COMEMA, d'autant plus qu'ils paient déjà les frais de piétinage mécanique, les semences, la taxe de litrage et les frais d'entretien des canaux.

(8) Nous avons réclamé notre démission de l'UCAFRA (lettre en date du 19.12.72) et avons créé l'Union des 4 coopératives sous le nom de FIFABE ou « Fianontan' ny tantsaha ampita andrefan' ny Betsiboka », malheureusement on a refusé notre démission.

(9) Le nom de COMEMA a été changé en FIFABE en 1973. La FIFABE a été absorbée, force est pour nous de désigner nos délégués pour le contrôle.

(10) Bien que les résultats ne soient pas satisfaisants, objectivement, on note un réel échange de vues entre paysans et techniciens.

(11) Mais en 1979 les problèmes de taxe de litrage, de curage des canaux, se sont posés ; ils s'ajoutent à la question du titre foncier définitif et individuel réclamé par les paysans. En effet, ce sont les paysans eux-mêmes qui font les travaux de curage des canaux et l'eau provient d'une source (l'Andranomandevy). La FIFABE n'en continue pas moins à percevoir les 900 F par an et par ha, comme taxe de litrage.

(12) Deux réunions ont été tenues après votre visite à la FIFABE, mais sans succès. L'ordonnance 81026 concernant les canaux d'irrigation a été promulguée.

(13) Année 1983 : ceux de la FIFABE ont fait 3 séminaires. Les délégués des paysans n'y étaient pas convoqués. Résultats :

- Le prix du sac de 50 kg (3 vata 1/2) de semences de riz est à 5000 F.
- Le piétinage mécanique par tracteur est fixé à 6000 F les 45 minutes.
- La FIFABE a instauré de nouvelles cartes de planteurs qui doivent comporter obligatoirement le numéro de la carte nationale d'identité du planteur, et chaque fois qu'il achète ou loue un matériel à la FIFABE, il doit signer cette carte ; et cela car la FIFABE ne fait pas de crédit, étant devenue entreprise socialiste qui doit s'autofinancer.
- C'est ce que les responsables d'ici ont expliqué en affirmant que c'est là un ordre du pouvoir révolutionnaire.

La société qui devait nous garantir l'acquisition définitive de nos terres a changé de nom, alors où sommes nous, nous les paysans membres de la coopérative UCAFRA ? Nous pensons toujours y être actionnaires car nous n'avons pas encore retiré notre participation et en même temps, nous sentons que c'est la FIFABE elle-même qui vit sur nous, les paysans, comme l'a fait le COMEMA avec ses prétendus frais de gestion.

Nous trouvons cela trop injuste.

Voici ce que dit le « livre rouge » p. 114 : « Les grands propriétaires fonciers et les réactionnaires qui veulent louer à un prix exorbitant leurs matériels, ne pourront plus régner en maîtres absolus ».

« Produire à outrance », tel est le mot d'ordre que vous avez lancé, mais ce que fait la FIFABE est en contradiction avec cela ; aussi nous nous permettons d'attirer votre attention sur ces problèmes en rappelant également ici que :

- (1) Les terres que nous cultivons, nous les avons achetées et nous pensons qu'il est tout à fait légitime que nous, qui avons payé, ayons un droit de propriété.
- (2) Nous sommes des partenaires, associés à la FIFABE et non un terrain d'enrichissement de certains employés de la FIFABE. Nous ne voulons pas non plus être les victimes de l'incompétence des employés de la FIFABE.
- (3) Mais qu'est-ce que la FIFABE a concrètement entrepris pour l'irrigation, pour se permettre de fixer unilatéralement la taxe de litrage à 6000 F/ha ?

Nous avons confiance en votre sagesse et surtout dans votre soutien aux 85 % de la population de toute l'île que vous avez déjà prouvé par l'envoi de trois pelles Poclair venues de l'OMIPRA.

Recevez, Monsieur le Président de la République, les remerciements et les honneurs que nous vous devons,

Les délégués des paysans :

Manaratsandry	Ampijoroa
4 signataires	4 signataires
Antsakoaramena	Anositapaka
4 signataires	4 signataires
Beanamamy-Avaratra	Antanimasaka
5 signataires	4 signataires

F1
B 20702

O.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire
N° : 26402 ex 1
Cote : B

25 09 89

P154

SOMMAIRE

	Pages
DEBATS ET ETUDES	123
RABEARIMANANA Gabriel — L'utilisation de l'espace à Mampikony. Eléments pour une approche géopolitique	125
DUBOURDIEU Lucile — Gens de riz dans la basse vallée de la Betomboka : société sans espace ou espace sans cadres ?	143
ESOAVELOMANDROSO Faranirina V. et FREMIGACCI Jean — Héritage de l'histoire et mode d'urbanisation malgache : Antananarivo	195
NOTES ET COMPTES RENDUS	205
PAILLET Jean-Louis — L'extraction et la taille de vastes dalles de granit à Arivonimamo (Madagascar)	207
GUEUNIER Noël-J. — La tradition du conte de langue malgache à Mayotte (Position de thèse)	225

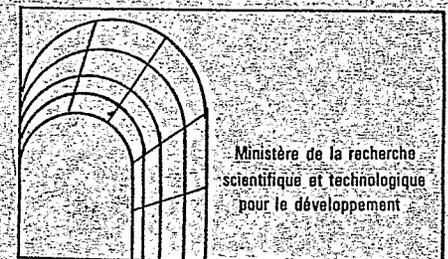


RECHERCHES POUR LE DEVELOPPEMENT

RECHERCHES POUR LE DEVELOPPEMENT

série-Sciences-de-l'Homme-et-de-la-Société

N° 2 Deuxième semestre 1986
Antananarivo - Madagascar



Ministère de la recherche
scientifique et technologique
pour le développement